



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8179^e séance

Mardi 13 février 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

Président : M. Alotaibi (Koweït)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Ma Zhaoxu
Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Umarov
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skau

Ordre du jour

La situation au Myanmar

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Myanmar à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à participer à la présente séance.

M. Grandi se joint à la séance par visioconférence depuis Amman.

Je donne maintenant la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : C'est la première fois en 2018 que nous débattons de la crise au Myanmar dans cette salle. Cinq mois se sont désormais écoulés depuis le début des violences qui ont forcé 688 000 Rohingyas à traverser la frontière, et le flux de réfugiés continue, bien que dans une moindre mesure. Selon certaines informations, au 5 février, entre 1 000 et 1 200 personnes prévoyant de partir pour le Bangladesh attendaient sur une plage à Maungdaw. Depuis l'exposé fait par le Secrétaire général adjoint Feltman le 12 décembre 2017 (voir S/PV.8133), l'Assemblée générale a adopté par un vote la résolution 72/248, sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

Le Secrétaire général a établi trois priorités qui constituent un cadre important pour évaluer la situation. Malheureusement, malgré certaines avancées, toutes n'ont pas encore été mises en œuvre à ce jour.

Premièrement, nous devons mettre fin à la violence et améliorer la situation en matière de sécurité. Bien que les actes de violence de grande envergure soient en diminution, il subsiste des inquiétudes quant aux menaces et aux intimidations subies par la population rohingya restante de la part des communautés bamar et rakhine, ainsi que des milices et des forces de sécurité dans l'État rakhine. Les tensions entre Bamar et Rakhine restent élevées, et sont alimentées davantage par des incidents tels que l'affrontement entre l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan et les militaires le 7 janvier, ou encore l'incident survenu à Mrauk U le 16 janvier, au cours duquel la police a tiré mortellement sur

sept manifestants nationalistes rakhine, et a ensuite emprisonné deux dirigeants rakhine célèbres. La protection des futurs rapatriés demeure pour nous une source de préoccupation.

Le 14 novembre 2017, le Gouvernement du Myanmar aurait transmis aux autorités bangladaises une liste de 1 300 présumés terroristes et aurait demandé leur extradition. Le Gouvernement a également publié dans le journal officiel les noms et les photos de centaines de personnes suspectées de terrorisme. Ces mesures ont soulevé des questions quant à la régularité des procédures et à la possibilité que les potentiels rapatriés soient victimes d'intimidations.

Deuxièmement, l'accès humanitaire doit être immédiatement garanti dans les zones touchées de l'État rakhine. Cet accès est toujours gravement entravé. La majorité des organisations humanitaires qui travaillaient auparavant dans l'État rakhine ne sont tout simplement pas autorisées à entrer dans la zone. Une poignée d'organisations ont reçu des autorisations de voyager, mais à bref délai et de manière inopinée, ce qui empêche l'acheminement systématique de l'aide. L'ONU n'a pas suffisamment accès à cette zone pour procéder à une évaluation sérieuse de la situation humanitaire ou des droits de l'homme. Par conséquent, on ne sait guère dans quelle mesure l'ensemble des besoins humanitaires de la population sont satisfaits, ou si les droits fondamentaux de toutes les personnes de la région sont protégés.

Troisièmement, nous devons garantir le retour volontaire, durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés dans leurs foyers ou vers la destination de leur choix. Je voudrais saluer la signature d'un mémorandum d'accord par les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar et la création par eux d'un groupe de travail conjoint, qui est tombé d'accord le 16 janvier sur un certain nombre de questions afin de faciliter le processus de retour. Il importe également de noter que le Myanmar a accompli des progrès dans ses préparatifs logistiques pour la réception des réfugiés qui rentrent chez eux.

Sur les questions liées au rapatriement, je laisserai la parole au Haut-Commissaire Grandi pour qu'il en parle de façon plus détaillée.

Le Secrétaire général a souligné l'importance de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine en tant qu'élément clef pour créer les conditions propices à un retour dans la sécurité et la dignité. Le Gouvernement a pris certaines

mesures importantes pour faire avancer ce processus, notamment la convocation d'un conseil consultatif dirigé par M. Surakiart Sathirathai et comprenant d'éminents participants nationaux et internationaux. À la fin de ses délibérations, le conseil a présenté des recommandations préliminaires au Comité de mise en œuvre, notamment la participation de l'Organisation des Nations Unies à un stade précoce, le plein accès humanitaire dès que possible, un accès plus large des médias et la formation d'une commission indépendante d'établissement des faits.

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer que nous exhortons le Gouvernement à coopérer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et avec tous les organes de l'ONU en matière de droits de l'homme, en particulier avec la mission d'établissement des faits prescrite par le Conseil des droits de l'homme et avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Il est important que le travail des organes de l'ONU en matière de droits de l'homme ne soit pas sapé par d'autres mécanismes.

Comme l'indique le rapport final de la Commission consultative sur l'État rakhine, nous exhortons le Gouvernement à assumer un rôle directeur dans la promotion de la cohésion entre les communautés, à instaurer un environnement propice au dialogue, et à promouvoir les valeurs de la tolérance et du respect des droits fondamentaux entre les communautés rakhine et rohingya, ainsi qu'à accélérer le processus de vérification de la citoyenneté et à l'harmoniser avec les normes et traités internationaux. D'une manière générale, il est fondamental de s'attaquer aux causes profondes pour assurer une solution durable et véritable à cette crise. Nous n'avons cessé de dire que le problème, c'est l'apatridie et qu'il faut y remédier.

Conformément à la déclaration du Président du Conseil du 6 novembre 2017 (S/PRST/2017/22), la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, a effectué sa première visite officielle au Myanmar du 14 au 17 décembre 2017, pour examiner les informations sur les violences sexuelles liées au conflit. Au cours de ses consultations, elle a prôné l'adoption rapide d'un communiqué conjoint du Gouvernement du Myanmar et de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et sur les interventions y relatives, conformément à la résolution 2106 (2013).

Tandis que nous discutons de Rakhine, nous saisissons aussi cette occasion pour signaler d'autres faits récents survenus au Myanmar, en particulier la poursuite des combats, ainsi que les efforts de rétablissement de la paix entre le Gouvernement et diverses organisations armées ethniques. Nous sommes préoccupés par l'escalade des combats, ces derniers mois, dans l'État Kachin et dans le nord de l'État Shan. Cela a nui aux négociations de paix et a suscité nombre de vives préoccupations en matière de droits de l'homme et de questions humanitaires. Ces préoccupations concernent notamment la situation à Tanai, au Kachin, où de nombreux civils ont été tués ou blessés, et où quelque 5 000 civils ne seraient pas en mesure de quitter la zone, dans laquelle les combats se poursuivent. Et tout comme dans l'État rakhine, le Gouvernement a gravement restreint l'accès humanitaire à nombre des zones les plus critiques. L'ONU ne peut donc pas vérifier le nombre de personnes touchées.

Sur une note plus positive, deux organisations armées ethniques, le Nouveau parti de l'État Mon et l'Union démocratique lahu, ont signé aujourd'hui à Nay Pyi Taw l'accord national de cessez-le-feu. Cette signature est la première de ce type pour le Gouvernement au pouvoir de la Ligue nationale pour la démocratie et cela fait passer le nombre total de groupes armés ethniques ayant signé l'accord à 10 sur 16.

Enfin, qu'il me soit permis d'aborder la fâcheuse arrestation de deux journalistes de l'agence Reuters, M. Wa Lone et M. Kyaw Soe Oo. Le Secrétaire général a clairement demandé la libération de ces journalistes et a exhorté les autorités à respecter le droit à la liberté d'expression et d'information. Je voudrais réaffirmer ces appels aujourd'hui. La capacité d'exercer le droit à la liberté d'expression et à l'information est plus généralement un baromètre du respect des droits de l'homme. L'agence Reuters a maintenant publié le reportage sur lequel travaillaient ces journalistes, un compte rendu très inquiétant de l'exécution de dix hommes Rohingya dans le village d'Inn Din du district de Maungdaw, dans le nord de l'État rakhine. L'agence Associated Press a également publié un reportage sur cinq charniers dans le village de Gudar Pyin, dans la commune de Buthidaung. Ces reportages et d'autres informations atroces sur des atteintes graves exigent notre attention et notre action, dans l'intérêt d'une paix durable et de la justice.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Grandi.

M. Grandi (*parle en anglais*) : Abdullah est un père de huit enfants; il est de la commune de Buthidaung, dans le nord de l'État rakhine, au Myanmar. En fuyant au Bangladesh en septembre dernier, il est devenu un réfugié pour la troisième fois. La première fois, c'était en 1978, lorsque, jeune garçon, il est arrivé au Bangladesh, et la deuxième fois, c'était en 1991. Cette fois-là, il y est resté pendant trois ans, puis, souhaitant vivement récupérer sa maison et son 1,6 hectare de terre, il est rentré au Myanmar dans le cadre d'une opération organisée de rapatriement volontaire.

Rentrés chez eux, Abdullah et sa famille ont commencé à reconstruire leur vie. Ils avaient sept vaches et pouvaient gagner leur vie. Mais, dit-il, environ deux ans après son retour, « l'espoir a commencé à s'estomper ». Le travail forcé, la confiscation de récoltes et de bétail et les restrictions qui ne cessaient d'augmenter, imposées à leur liberté de circulation, à leur droit de culte et à leur accès à des moyens de subsistance, étaient de lourdes contraintes pour leur existence.

L'année dernière, son village a été attaqué. Des maisons ont été incendiées et d'autres membres de la communauté, y compris son propre neveu, ont été tués par balles. Caché à proximité, il a vu sa propre maison incendiée. Il n'a eu d'autre choix que de fuir de nouveau. Et, de nouveau, il vit avec sa famille dans un abri précaire, dans le camp de réfugiés de Kutupalong, désespéré par la perspective de ne jamais pouvoir construire une vie sûre et stable. « Ma décision de retourner au pays était mauvaise », a-t-il dit récemment. « C'est pourquoi nous souffrons maintenant ».

Comme nous venons de l'entendre, près de six mois se sont écoulés depuis le début de l'exode actuel, rapide et chaotique, de plus de 688 000 réfugiés du Myanmar au Bangladesh, forcés par la violence et la destruction de se déplacer, après des décennies de répression et d'exclusion. Ces déplacements se sont maintenant sensiblement réduits, mais ils se poursuivent. Pour le mois en cours, quelque 1 500 réfugiés Rohingya sont déjà arrivés au Bangladesh. Le Gouvernement et le peuple bangladais continuent d'accueillir les réfugiés et de leur assurer protection et appui. Il faut vivement les en féliciter.

L'on continue de recevoir des informations sur l'insécurité, comme l'a dit le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et il est donc crucial que la frontière reste ouverte et que les personnes en fuite puissent atteindre un lieu sûr. Le Gouvernement bangladais, de concert avec des organisations nationales et locales très

compétentes, avec l'Organisation des Nations Unies et avec d'autres organismes humanitaires, ainsi qu'avec un solide appui des donateurs, a organisé une intervention impressionnante. Néanmoins, la surpopulation persiste et de nombreuses personnes sont en situation précaire, y compris dans les communautés d'accueil. L'apparition de maladies, notamment la diphtérie, a donné lieu à une action décisive, mais elles demeurent un risque considérable.

Nous sommes maintenant engagés dans une course contre la montre car une nouvelle situation d'urgence de grande ampleur menace. La saison de la mousson va commencer en mars. D'après nos calculs, plus de 100 000 réfugiés vivent actuellement dans des zones vulnérables aux inondations ou aux glissements de terrain. Des dizaines de milliers de réfugiés particulièrement vulnérables doivent être réinstallés d'urgence. Leurs vies sont en grand danger. Les fondations des centres d'hébergement existants doivent être renforcées; des ponts doivent être construits et consolidés et de nouveaux terrains doivent être trouvés et préparés. Le Gouvernement dirige un vaste effort de préparation d'urgence. Néanmoins, l'appui international doit être intensifié si nous voulons éviter une catastrophe. La zone de Kutupalong à Cox's Bazar est aujourd'hui le plus grand camp de réfugiés au monde, avec ses propres caractéristiques, sa propre économie et ses propres structures sociales naissantes.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, pour régler cette crise, il faut trouver des solutions au Myanmar même. Cela étant, pendant qu'on recherche ces solutions – comme cela s'impose –, un appui considérable sera requis au Bangladesh. L'action humanitaire et son financement doivent être soutenus, mais un appui à plus long terme sera également nécessaire pour aider le Gouvernement à renforcer les infrastructures et l'économie locales et garantir que l'horizon des réfugiés et des communautés qui les accueillent n'est pas bouché. L'accès à l'éducation et la possibilité d'acquérir de nouvelles qualifications et de gagner un revenu seront déterminants pour éviter le profond désespoir qui peut s'installer lorsque les réfugiés sont abandonnés en marge de la société. Nous devons veiller à ce que les jeunes continuent de croire en l'avenir et préparer le terrain à leur retour volontaire à terme. À défaut, la désillusion et la radicalisation prendront inévitablement pied. En outre, les réfugiés seront exposés à des risques d'insécurité, notamment les violences sexuelles et sexistes, la traite des personnes et d'autres formes de mauvais traitements et d'exploitation.

C'est au Myanmar que se trouvent les origines de cette crise, et il faut enfin commencer à chercher vraiment des solutions. Au cœur du problème figure le rétablissement des droits, notamment le droit des réfugiés de rentrer chez eux, sur une base volontaire, dans la sécurité et la dignité. Je vais être clair. Les conditions ne sont pas encore propices au rapatriement librement consenti des réfugiés rohingya. Les causes de leur fuite n'ont pas été réglées, et nous n'avons toujours pas constaté de progrès de fond s'agissant de remédier à leur exclusion et au déni de leurs droits, qui se sont aggravés ces dernières décennies et qui tiennent au fait qu'ils n'ont pas la citoyenneté. Mais une priorité centrale doit rester de préserver le droit au retour et de chercher à mettre en place les conditions qui permettront son exercice. C'est pourquoi je salue le dialogue entre le Gouvernement bangladais et le Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar sur le rapatriement librement consenti des réfugiés, ainsi que l'attachement aux normes internationales concernant un retour volontaire, sûr et digne manifesté dans l'accord qu'ils ont passé en novembre 2017.

Conformément à mon mandat, qui consiste à aider les gouvernements à trouver des solutions pour les réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a proposé son appui aux deux Gouvernements, notamment en participant au groupe de travail conjoint créé pour mettre en œuvre de l'accord. Les modalités des retours devront, à terme, être arrêtées par un accord tripartite entre les deux Gouvernements et le HCR. Notre offre d'appui tient toujours.

La construction d'infrastructures pour appuyer la logistique des retours est importante mais elle ne doit pas être confondue avec la mise en place des conditions propices à un rapatriement librement consenti. La fin de la violence et des destructions de biens, et un accès humanitaire garanti dans tout l'État rakhine – comme le demande le Secrétaire général – sont deux étapes fondamentales indispensables.

Comme l'a entendu le Conseil, l'accès humanitaire reste extrêmement limité. Le HCR n'a pas pu accéder aux zones touchées dans le nord de l'État rakhine, au-delà de la ville de Maungdaw, depuis août 2017, et notre accès au centre de l'État rakhine a également été restreint. Il est indispensable que le HCR soit présent et puisse accéder partout dans l'État pour surveiller les conditions de protection, fournir aux réfugiés des informations indépendantes et accompagner les retours à mesure qu'ils ont lieu. Les réfugiés doivent pouvoir rentrer

dans l'endroit de leur choix, notamment là où ils résidaient auparavant. Les arrangements provisoires sont à éviter. Comme nous l'avons vu au Myanmar et ailleurs, ils ont tendance à durer beaucoup plus longtemps que prévu et à prendre un caractère permanent.

Les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine donnent d'importantes lignes directrices pour un avenir pacifique pour tous et, donc, pour un retour durable des réfugiés. Je souscris pleinement à l'approche à deux volets envisagée dans le rapport de la Commission, le premier étant axé sur l'accès à la citoyenneté et le rétablissement des droits des Rohingya, notamment la liberté de circulation, l'accès à l'éducation et aux services de base et l'accès aux moyens de subsistance, et le second sur un développement sans exclusive afin d'améliorer la situation de toutes les communautés de l'État rakhine, ainsi que sur la promotion d'une coexistence pacifique.

C'est aux réfugiés de déterminer le calendrier et le rythme de leurs retours; il est impératif qu'ils aient confiance. La mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative concernant le centre de l'État rakhine serait une première étape concrète à cet égard. Sur place, cela fait à présent plus de cinq ans qu'environ 120 000 déplacés, principalement des Rohingya chassés de leurs foyers par les violences intercommunautaires, sont confinés dans des camps de regroupement. Accorder aux réfugiés la liberté de circulation, leur permettre de regagner leurs foyers et accélérer la confirmation de leur citoyenneté enverrait aux réfugiés au Bangladesh un signal fort que le Myanmar est sincèrement déterminé à prendre en charge leur protection et leur bien-être, et à rechercher des solutions durables. Comme par le passé, le HCR se tient prêt à collaborer avec le Gouvernement du Myanmar dans ces efforts, en fournissant une assistance et un appui techniques pour trouver des solutions en ce qui concerne les déplacés, les rapatriements librement consentis et les cas d'apatridie.

S'attaquer aux causes profondes de la violence effroyable et de la discrimination systémique qui ont poussé des centaines de milliers de personnes à fuir de chez elles à plusieurs reprises au fil des décennies et trouver des solutions à la crise actuelle va nécessiter d'apporter un appui substantiel aussi bien au Myanmar qu'au Bangladesh. Une mobilisation politique internationale, des compétences techniques et des ressources financières seront nécessaires de part et d'autre de la frontière, notamment pour permettre l'action humanitaire et des activités de développement ciblées. Des arrangements

commerciaux préférentiels, des possibilités d'emploi et des voies de migration, des mécanismes de financement novateurs, le renforcement des partenariats nationaux et l'élargissement de la coopération régionale doivent également jouer un rôle de premier plan. Les solutions qui seront trouvées sont susceptibles d'avoir d'importants bienfaits pour l'ensemble de la région, tout en aidant à prévenir l'extrémisme, à promouvoir la stabilité et à stimuler le développement économique.

En dépit de tout ce qu'ils ont enduré, Abdullah et sa famille s'accrochent toujours à la possibilité de retourner vivre un jour au Myanmar. Voici ce qu'ils disent :

« Nous voulons rentrer mais nous voulons que l'ONU nous accompagne et veille à notre sécurité. Nous voulons retourner au village dont nous venons – au même endroit; nous voulons retrouver nos biens et nos terres. Nous voulons avoir le droit de circuler librement, comme les autres citoyens. »

Cet appel doit être entendu. Il est temps de mettre un terme au cercle vicieux et dévastateur de la violence, du déplacement et de l'apatridie, et d'investir dans des mesures concrètes et constructives qui permettront de commencer à remédier à la profonde exclusion qu'Abdullah et le reste de la communauté rohingya endurent depuis bien trop longtemps. C'est la responsabilité du Gouvernement de la République de l'Union du Myanmar, mais l'engagement et l'appui de la communauté internationale sont indispensables pour que cela devienne une réalité.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Grandi de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča et le Haut-Commissaire Grandi de leurs exposés.

Ce week-end, le Ministre britannique des affaires étrangères, M. Boris Johnson, s'est rendu dans la région de Cox's Bazar où il a rencontré certains près d'un million de réfugiés rohingya vivant dans les difficiles conditions dont nous avons entendu parler aujourd'hui. En visite dans le nord de l'État rakhine, il a vu de ses propres yeux l'horreur qui s'y déroule. Son homologue birmane, Daw Aung San Suu Kyi, qu'il a rencontrée dimanche, lui a dit qu'il fallait, dans l'État rakhine, des

conditions propices à un retour sûr et sans crainte des réfugiés rohingya chez eux, et avec l'assurance que leurs droits fondamentaux seraient protégés et défendus.

Le Conseil a demandé en novembre que l'on permette le retour librement consentis des réfugiés rohingya en toute sécurité et dignité dans leurs foyers. Le Royaume-Uni est d'avis que le Conseil se doit de faire en sorte que ces paroles soient traduites en actes.

Il nous faut être clairs sur trois choses. Il nous faut être clairs sur les raisons qui ont poussé les réfugiés à fuir l'État rakhine, et en fait pourquoi ils continuent encore de le faire; il nous faut être clairs que les conditions qui prévalent dans l'État rakhine aujourd'hui ne permettent pas des retours sûrs, dignes et volontaires; et il nous faut être clairs sur ce qui doit être fait maintenant.

Les réfugiés rohingya fuyant l'État rakhine ont connu les pires violences : viols, meurtres, incendies de leurs villages. En décembre, la Représentante spéciale Pramila Patten nous a présentés un exposé sur les horribles atrocités sexuelles qui auraient été commises par les forces de sécurité birmanes (voir S/PV.8133). D'autres détails ont été fournis la semaine dernière sur les atrocités qui auraient été commises par les forces de sécurité birmanes, plus spécifiquement dans les villages de Gu Dar Pyin et d'Inn Din. Même maintenant les Rohingya continuent de fuir la famine forcée et les violations des droits de l'homme qui se poursuivent. Comme beaucoup d'entre nous l'ont entendu dire, il s'agit d'un nettoyage ethnique.

Nous nous félicitons de la disposition du Gouvernement birman à conclure des accords avec le Bangladesh ainsi que des préparatifs qu'il a entamés aux fins des retours, et ce essentiellement en réponse à l'accent placé par le Conseil sur cette crise. Mais le Royaume-Uni croit toujours que les conditions dans l'État rakhine ne permettent pas un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés.

Il nous faut être clairs quant à la voie à suivre. La déclaration présidentielle adoptée en novembre (S/PRST/2017/22) reste le cadre-directeur défini par le Conseil de sécurité pour la prise des mesures qui s'imposent. Je voudrais en souligner quatre en particulier.

Premièrement, le Myanmar et le Bangladesh doivent coopérer pleinement avec les Nations Unies. Nous saluons la collaboration initiale du Bangladesh avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qu'il faut maintenant pleinement impliquer dans le processus de retours, idéalement dans le

cadre d'un accord tripartite. Seul le HCR qui dispose des compétences voulus pour gérer des retours de cette ampleur, et il est le seul en qui les réfugiés ont confiance. Il est également essentiel que le Myanmar autorise les organismes des Nations Unies à fournir une aide humanitaire à toutes ses populations.

Deuxièmement, les parties doivent prendre des mesures concrètes pour garantir que les réfugiés pourront retourner dans leurs foyers volontairement et en ayant accès à une information exacte. Les réfugiés ne doivent pas être envoyés dans des camps d'internement, et le Myanmar doit indiquer comment il compte restituer leurs biens et leurs moyens d'existence. Les femmes et les filles ont subi des violences sexuelles et sexistes et sont confrontées à des risques spécifiques. Elles doivent être représentées dans le processus de prise de décisions, et il faut accorder une attention spéciale à leurs points de vue.

Démanteler les camps des déplacés qui existent dans le centre de l'État rakhine depuis 2012 et aider ceux qui y résident à retourner chez eux serait une mesure de confiance encourageante. Encore une fois, le HCR est, à notre avis, la seule institution possédant l'expertise et l'autorité morale nécessaires à cet égard.

Troisièmement, le Myanmar doit assurer la sécurité de toutes les communautés de l'État rakhine. Cela signifie prendre des mesures pour mettre fin immédiatement aux violences et aux violations des droits de l'homme et pour réduire les tensions entre les communautés. Cela signifie aussi que les Rohingyas soient assurés que ceux qui ont commis des crimes seront traduits en justice via un processus d'établissement des responsabilités ouvert et transparent.

Il y a plutôt eu l'arrestation de deux journalistes de Reuters qui rendaient compte du massacre qui a eu lieu à Inn Din et l'accès a été refusé aux organismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. Le Royaume-Uni appelle à la libération des journalistes de Reuters et demande au Gouvernement birman de coopérer pleinement avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Quatrièmement, le Myanmar doit montrer qu'il progresse dans la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission consultative sur l'État rakhine, qui continuent de servir de feuille de route pour la construction d'un avenir pacifique et prospère pour

l'ensemble des communautés de l'État rakhine. Elles portent, et c'est crucial, sur les droits civils et politiques, notamment les modalités pour l'obtention de la pleine citoyenneté birmane par les Rohingyas, ainsi que sur le développement socioéconomique. Des progrès réels dans la mise en œuvre seraient une preuve que le Gouvernement birman souhaite sincèrement offrir aux réfugiés rohingya un avenir viable quand ils retourneront dans leurs foyers.

Avant de terminer, je voudrais encore une fois rendre hommage au Bangladesh, qui accueille les membres de la communauté rohingya fuyant dans la panique pour sauver leur vie. Mais alors qu'ils s'y trouvent encore, le Bangladesh, avec l'aide de nous tous membres de la communauté internationale, doit les protéger et répondre à leurs besoins. Cela inclut d'envoyer les enfants à l'école, d'aider les hommes et les femmes à gagner leur vie, et de fournir un soutien aux victimes de la violence sexuelle. Les institutions humanitaires doivent fournir des services et préparer les camps pour la saison de la mousson.

Le Royaume-Uni se tient aux côtés du Bangladesh. Nous avons fourni 59 millions de livres sterling d'aide. Nous prions la communauté internationale de faire davantage pour aider le Bangladesh qui aide ces réfugiés et les communautés qu'il accueille.

Le monde a été horrifié de voir comment la violence dans l'État rakhine forçait les Rohingyas à fuir. Le Conseil a joué un rôle vital en appelant l'attention sur la situation et en encourageant les autorités à agir sur le terrain. Nous ne pouvons pas détourner les yeux ou nous laisser distraire. Nous devons nous-mêmes être prêts à nous y rendre, et nous devons être prêts à prendre d'autres mesures.

M. Delattre (France) : Permettez-moi avant tout, Monsieur le Président, de remercier chaleureusement le Sous-secrétaire général, M. Miroslav Jenča, ainsi que le Haut-Commissaire pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, pour leurs exposés particulièrement éclairants et aussi pour leur engagement.

La situation des Rohingyas de l'Arakan demeure un sujet de grave préoccupation pour la France. Je remercie donc également la présidence koweïtienne du Conseil de sécurité d'organiser cet échange important.

Dans ce cadre, je voudrais formuler aujourd'hui trois réflexions.

Le premier élément porte sur la question centrale du retour des centaines de milliers de réfugiés se trouvant aujourd'hui au Bangladesh. L'effort considérable consenti par le Bangladesh, qui accueille en tout près d'un million de réfugiés, mérite à nouveau d'être salué et soutenu par la communauté internationale. L'accord intervenu le 23 novembre dernier entre la Birmanie et le Bangladesh au sujet du retour des réfugiés est un premier pas en direction d'un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés rohingya vers leurs lieux de résidence, lorsque les conditions le permettront.

En l'état, force est de constater que les conditions d'un tel retour ne sont pas réunies. D'importants progrès restent donc à accomplir. Il est crucial, en particulier, que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés soit pleinement associé à ces discussions, dans le cadre d'un accord tripartite avec la Birmanie et le Bangladesh, et qu'il puisse accompagner les deux pays dans la mise en œuvre du processus de retour, conformément aux standards internationaux. Il est en outre indispensable que des mesures soient prises dans l'Arakan en faveur de la reconstruction, de la réconciliation et du respect des droits de l'homme, comme le recommande le rapport de la Commission consultative sur l'État rakhine présidée par Kofi Annan.

Je souhaiterais, c'est là mon deuxième point, souligner la nécessité de renforcer notre engagement et notre pression collective pour la pleine mise en œuvre des exigences formulées par le Conseil dans sa déclaration présidentielle du 6 novembre dernier (S/PRST/2017/22). Si elles sont effectivement appliquées, ces exigences contribueront à créer les conditions d'un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés.

La première de ces exigences est de mettre fin aux violences dans l'Arakan. S'il faut reconnaître que le niveau de violence a baissé aujourd'hui, des centaines de Rohingyas continuent de fuir la Birmanie pour rejoindre le Bangladesh et ceux qui y sont restés sont toujours l'objet de graves discriminations et intimidations. Nous recevons encore des rapports inquiétants sur les conditions de vie épouvantables de ceux qui y sont restés. De nombreux villages ont été complètement rasés, après avoir été incendiés. La protection des populations doit donc demeurer notre priorité.

Une deuxième exigence forte de la communauté internationale est de garantir l'accès sûr et sans entrave des acteurs humanitaires. Or, si le Comité international de la Croix-Rouge et, dans une moindre mesure, le Programme alimentaire mondial ont aujourd'hui accès à

l'Arakan, c'est loin d'être suffisant pour identifier l'ensemble des besoins humanitaires et pour y répondre.

Un troisième élément essentiel de la déclaration du Président du 6 novembre concerne les violations des droits de l'homme. Nous saluons l'adoption par l'Assemblée générale en décembre dernier de la résolution 72/248 sur les droits de l'homme en Birmanie et appelons à sa pleine mise en œuvre. Nous condamnons les violations graves des droits de l'homme qui continuent d'être commises en Birmanie, en particulier dans l'Arakan.

Il y a quelques jours, une enquête documentée de l'agence Reuters a mis au jour des atrocités insoutenables commises contre un village de Rohingyas, atrocités qui pourraient être constitutives de crimes contre l'humanité. Les deux journalistes à l'origine de l'enquête sont actuellement en détention. Nous appelons à leur libération immédiate, comme nous rappelons notre attachement à la liberté de la presse et à la protection des journalistes, qui doivent pouvoir exercer leur métier en toute liberté, sans crainte d'être intimidés ou arrêtés. Le respect de ces libertés constitue l'un des fondements de toute société démocratique.

Il est indispensable de faire la lumière sur les violations de droits de l'homme et de lutter contre l'impunité. Dans cette perspective, nous appelons les autorités birmanes à coopérer avec les acteurs des droits de l'homme, et notamment la mission d'établissement des faits des Nations Unies et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Nous appelons également les autorités birmanes à permettre tous les accès nécessaires aux équipes de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et de l'UNICEF. Les droits de l'homme font partie de la solution, et la garantie de leur plein respect contribuera à créer les conditions d'un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés.

Cela m'amène à la dernière demande de la déclaration du Président du 6 novembre sur laquelle je souhaite à nouveau insister aujourd'hui, à savoir la pleine mise en œuvre des recommandations élaborées par la Commission présidée par Kofi Annan. La Birmanie fait face à de nombreux défis. Ceux de la transition démocratique et de la réconciliation entre les communautés, qui font de la Birmanie un pays si riche et divers, sont sans doute les plus grands et les plus importants pour l'avenir du pays. La réconciliation nationale passera par une solution à la crise dans l'État de l'Arakan. La pleine citoyenneté, la liberté de mouvement, l'égalité d'accès aux services de

base ou encore le respect du droit de propriété doivent être accordés à chaque personne, sans discrimination, quelle que soit son origine ethnique ou religieuse. Le rapport de la Commission consultative de l'Arakan offre une feuille de route aux autorités birmanes pour traiter les causes profondes de la crise dans l'Arakan et créer les conditions d'une coexistence durable des communautés. La France appelle donc les autorités birmanes à poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations, avec l'appui du groupe d'experts indépendants nommé à cet effet.

Ma troisième et dernière remarque porte sur l'importance pour la communauté internationale, et en particulier l'ONU, de rester pleinement mobilisée sur ce sujet. Si les premières mesures prises par les autorités birmanes constituent un premier pas, les engagements doivent encore se traduire en actes. Dans chacun des domaines évoqués par la déclaration du Président adoptée par le Conseil le 6 novembre, beaucoup de progrès restent à accomplir. Il est donc essentiel que la communauté internationale, à travers le Conseil, en particulier, reste extrêmement vigilante et fortement mobilisée. La nomination prochaine d'un Envoyé spécial du Secrétaire général nous permettra de disposer d'un levier supplémentaire à cet effet.

La France réitère son soutien à la transition démocratique birmane et aux efforts du Gouvernement conduit par M^{me} Aung San Suu Kyi en ce sens. Face au drame qui se joue dans l'Arakan, la France continuera d'insister, en particulier au Conseil de sécurité, sur l'urgence de mettre fin aux violences et aux discriminations contre les Rohingyas, l'urgence de délivrer une assistance humanitaire sans entrave aux populations qui en ont besoin et l'urgence de faciliter, dès lors que les conditions seront réunies, le retour sûr, volontaire et durable des réfugiés. La France poursuivra son dialogue avec les autorités birmanes à cet effet, dans le sillage de la visite du Ministre des affaires étrangères Jean-Yves Le Drian en Birmanie en novembre dernier.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a écouté attentivement les exposés présentés par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, et pris note de leur évaluation positive des progrès accomplis dans l'État rakhine ainsi que des efforts consentis par le Myanmar et le Bangladesh. Ces efforts méritent d'être soulignés. La Chine est un pays voisin et ami du Myanmar et du Bangladesh. C'est pourquoi nous attachons

une grande importance à la situation dans l'État rakhine et avons fourni une aide humanitaire d'urgence pour les personnes déplacées. Dans le même temps, nous avons coopéré étroitement avec les deux parties afin de promouvoir le dialogue et les consultations en vue d'une solution.

Le Ministre des affaires étrangères de la Chine, M. Wang Yi, s'est rendu en novembre dernier au Bangladesh et au Myanmar et a proposé une approche en trois phases afin de résoudre la question de l'État rakhine, approche qui a été unanimement approuvée par le Myanmar et le Bangladesh. Nous nous félicitons de constater que certaines des mesures préconisées sont déjà mises en œuvre. L'objectif de la première phase, à savoir la cessation des hostilités sur le terrain et le rétablissement de la stabilité et de l'ordre, a pour l'essentiel été réalisé. L'objectif de la deuxième phase, qui vise à rechercher des mesures viables afin de trouver une solution au problème par le biais de la communication et de la concertation entre les deux parties, avance également. La troisième phase, pour sa part, concerne l'adoption de mesures permettant d'éliminer les causes profondes de la pauvreté par le biais du développement. Je suis convaincu que cet objectif pourra bientôt être atteint grâce aux efforts déployés par le Myanmar pour atténuer la pauvreté dans l'État rakhine, avec l'appui vigoureux de la communauté internationale.

Le problème de l'État rakhine tient à un ensemble complexe de facteurs historiques, ethniques et religieux. Il ne peut pas être résolu du jour au lendemain. À l'heure actuelle, la situation sur le terrain s'est visiblement détendue. Les opérations d'aide humanitaire ont pu être menées à bien. Le Myanmar et le Bangladesh poursuivent le dialogue et les consultations; ils ont tenu des réunions du groupe de travail conjoint sur le rapatriement et collaboré avec les organismes des Nations Unies.

La Commission consultative sur l'État rakhine s'est rendue dernièrement au Myanmar et a pu confirmer qu'il s'attachait à mettre en œuvre les recommandations contenues dans son rapport. En outre, le Myanmar a récemment invité des missions étrangères et la presse à se rendre dans les zones touchées de l'État rakhine. La Chine félicite le Myanmar et le Bangladesh de tous ces efforts, notant toutefois que le processus de rapatriement des personnes déplacées avait récemment pris du retard. Nous espérons que la communauté internationale pourra analyser avec objectivité les difficultés et problèmes auxquels se heurtent les Gouvernements de ces deux pays, continuer à faire preuve de patience

et leur fournir appui et assistance. Nous espérons également qu'elle encouragera les deux parties, le Myanmar et le Bangladesh, à résoudre de manière adéquate les problèmes qui sont survenus dans le processus de mise en œuvre de leur accord par le biais de dialogue et de la concertation afin de rapatrier les personnes déplacées dans les meilleurs délais.

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration du président en novembre 2017 (S/PRST/2017/22) sur l'État rakhine.

Actuellement, la situation dans l'État rakhine est globalement stable. La Chine a toujours soutenu que le règlement de la question de l'État rakhine devait s'effectuer sur la base d'efforts bilatéraux du Myanmar et du Bangladesh. Seul un règlement acceptable pour les pays concernés permettra d'appliquer durablement cet accord et de le faire comprendre et accepter par tous les secteurs dans ces pays. La Chine espère que le Myanmar et le Bangladesh continueront de prendre des mesures appropriées et que le Conseil de sécurité et la communauté internationale joueront un rôle constructif dans le cadre de ce processus.

Enfin, je réaffirme ma volonté de collaborer avec toutes les parties pour promouvoir activement les efforts visant à rétablir l'ordre et à réaliser la stabilité et un développement durable dans l'État rakhine.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Haut-Commissaire, M. Grandi, et le Sous-Secrétaire général, M. Jenča, des exposés importants qu'ils ont présentés ce matin. Comme ils l'ont clairement fait comprendre, six mois après les premiers déplacements massifs en provenance de l'État Rakhine, la situation au Myanmar et au Bangladesh demeure profondément préoccupante, et la crise a des répercussions évidentes sur la paix et la stabilité régionales. Nous nous sommes associés à des collègues du Conseil pour appeler à la convocation de la présente séance parce que nous estimons qu'il est important de veiller à ce que le Conseil de sécurité reste saisi de la question et à ce que l'ONU reste activement engagée.

La décision de fuir son domicile et d'entreprendre un périple dangereux pour partir chercher refuge sur une terre étrangère est motivée par la peur pour soi-même et sa famille. C'est une décision qui n'est prise que lorsqu'il n'y a plus d'autre option. Nous avons entendu directement de la bouche de personnes qui ont fui le récit de la violence et des abus qui les ont poussées à quitter leurs foyers. Cependant, nous savons également

que lorsque les conditions sont suffisamment sûres, les réfugiés veulent rentrer chez eux. À cet égard, nous saluons l'accord bilatéral sur le retour volontaire des réfugiés conclu entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui est doté d'un mandat mondial en tant qu'organisme international chargé de venir en aide aux réfugiés, doit être pleinement associé à ce processus, notamment en contribuant à la vérification, et il doit être invité à participer aux activités du groupe de travail conjoint.

Comme nous l'avons entendu ce matin, des réfugiés Rohingya continuent d'arriver au Bangladesh. Il est donc évident que la situation dans l'État rakhine ne se prête pas à des retours volontaires. Pour que le processus de retour puisse débiter, il est crucial de créer des conditions propices à un rapatriement volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés, conformément au droit international et au principe de non-refoulement. Le HCR doit avoir accès à l'État rakhine pour évaluer les conditions sur le terrain et appuyer les opérations de rapatriement depuis l'intérieur du pays. Une attention particulière doit être accordée aux besoins spécifiques des survivants de la violence sexuelle et sexiste, notamment leur besoin de protection durant le processus de rapatriement. Ceux qui décident de rentrer volontairement doivent pouvoir retourner dans leurs lieux d'origine. L'ouverture de nouveaux camps ou la mise en place d'arrangements similaires à des camps de personnes déplacées dans l'État rakhine doivent être évitées. De même, les centres de transition et de réception doivent être temporaires, et le HCR et les autres organismes doivent y avoir pleinement accès.

La déclaration présidentielle du Conseil de sécurité adoptée en novembre (S/PRST/2017/22) n'a toujours pas été pleinement mise en œuvre, notamment en garantissant un accès humanitaire total et sans entrave. Il ne sera toutefois pas possible de rétablir la paix et la stabilité dans l'État rakhine sans éliminer en parallèle les conditions qui sont à l'origine de la violence et des déplacements. Il est urgent de mettre en place des programmes de sécurité, de reconstruction et de création de moyens de subsistance dont bénéficieront toutes les communautés de l'État rakhine. La mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de la Commission consultative sur l'État rakhine doit maintenant s'accélérer, en coopération avec les partenaires internationaux et régionaux. Ceci est essentiel si nous voulons éliminer les causes profondes du conflit, qui sont le sous-développement et la discrimination. La mise en

œuvre doit englober un processus véritable de naturalisation des Rohingya. Si le rétablissement de l'état de droit est urgent et représente une condition préalable à des retours sûrs et volontaires, la réconciliation entre les communautés de l'État rakhine sera essentielle pour garantir la paix et le développement à long terme.

Les nombreuses allégations de violence systématique, généralisée et coordonnée indiquent clairement que des crimes contre l'humanité ont été commis dans l'État rakhine. Les informations récentes qui font état de la découverte de charniers sont extrêmement préoccupantes, et elles doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies. L'impunité des crimes contre l'humanité commis dans l'État rakhine ne saurait être tolérée, et les auteurs de ces crimes doivent être amenés à en répondre. Ces informations confirment selon nous à quel point il est urgent que tous les crimes fassent l'objet d'enquêtes exhaustives. À cet égard, nous exhortons le Myanmar à coopérer avec la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme pour faire la lumière sur ce qui s'est produit dans l'État rakhine. Nous attendons avec intérêt le rapport oral que la mission d'établissement des faits présentera au Conseil des droits de l'homme en mars. Si les autorités du Myanmar ne traitent pas la question de la responsabilisation comme il se doit, il faudra s'enquérir de l'aide de la communauté internationale, notamment en envisageant un renvoi devant la Cour pénale internationale.

Nous souhaitons rendre hommage au Gouvernement et au peuple bangladais pour leur accueil généreux d'un grand nombre de réfugiés. Si aucun effort ne doit être épargné pour créer des conditions favorables à des retours volontaires, la planification à long terme et l'appui humanitaire en faveur des réfugiés au Bangladesh doivent se poursuivre. Les conditions dans les camps sont mauvaises, et à l'approche des pluies de la mousson, une deuxième crise humanitaire risque de s'ajouter à la crise existante. Nous saluons les efforts que déploie le Bangladesh et sa détermination à éviter une telle catastrophe humanitaire, et nous encourageons les partenaires internationaux à fournir un appui humanitaire supplémentaire. Il sera essentiel de veiller à ce que les communautés d'accueil touchées reçoivent également un appui dans le cadre de ces efforts.

Il est indiscutable que la situation au Myanmar reste très et exige des solutions à court et long terme. Nous appelons le Gouvernement du Myanmar à coopérer pleinement avec l'ONU et les autres partenaires régionaux et internationaux qui veulent fournir une

assistance et qui le peuvent. La Suède et la communauté internationale se tiennent prêtes à continuer d'accompagner le Myanmar dans son parcours vers la paix, la démocratie et la prospérité.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la convocation de cette séance nécessaire et nous remercions le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, et le Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi, de leurs exposés inquiétants.

Le Pérou regrette et suit avec une profonde préoccupation la situation dans laquelle se trouve la population rohingya musulmane du fait de la violence qu'elle subit dans le nord de l'État rakhine. Ces cinq derniers mois, cette crise a amené près de 700 000 personnes dans le camp de réfugiés le plus grand au monde, qui se trouve au Bangladesh. Nous saluons la générosité et les efforts du Bangladesh. Nous sommes cependant préoccupés par l'aggravation prévisible de la situation à l'arrivée de la mousson, laquelle risque de provoquer de nouvelles catastrophes et de propager des maladies. Nous sommes également préoccupés par les difficultés et les retards qui caractérisent la mise en œuvre de l'accord de rapatriement signé par les deux pays en novembre. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que les conditions nécessaires ne sont pas en place pour garantir un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés. Face à la gravité de la situation humanitaire, je vais souligner deux points spécifiques.

Premièrement, nous estimons que les recommandations de la Commission consultative Annan, présentées en octobre, offrent le cadre nécessaire pour créer des conditions propices au rapatriement. Avec l'appui indépendant de la Commission consultative pour leur mise en œuvre, les autorités du Myanmar doivent agir rapidement afin que ces recommandations deviennent réalité. Ceci suppose notamment de reconnaître la pleine citoyenneté des membres de la communauté rohingya, de garantir leur sécurité, leurs droits de propriété, leur liberté de circulation et leur droit à choisir leur lieu de rapatriement en connaissance de cause. La discrimination et les discours de haine ne sauraient être tolérés. Dans le cadre du processus de paix et de réconciliation nationale, la diversité ethnique, religieuse et culturelle du pays doit être préservée, tout comme les droits des minorités. La construction d'une paix durable suppose également de garantir l'accès aux services de base et d'entreprendre des projets de développement économique et social.

Deuxièmement, il est nécessaire, selon nous, que la communauté internationale, en particulier l'ONU, appuie les efforts que déploient le Myanmar et le Bangladesh pour remédier à cette crise humanitaire complexe. Nous reconnaissons à cet égard la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), conformément à la déclaration présidentielle publiée en novembre (S/PRST/2017/22), et nous voulons qu'il participe pleinement au processus de rapatriement, de sa conception à sa mise en œuvre. Le Gouvernement du Myanmar doit donner de toute urgence un accès total et sans entrave au HCR et aux autres organisations humanitaires à l'ensemble du territoire de l'État rakhine. Nous estimons que dans le cadre de cette assistance, il faut accorder une attention toute particulière aux besoins des femmes et des enfants, en particulier les victimes de violences sexuelles.

À notre avis, il est essentiel que la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme, conformément à son mandat, enquête sur les allégations de violations des droits de l'homme afin d'établir les responsabilités, de punir les coupables et de prévenir la répétition de tels événements.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Haut-Commissaire, M. Filippo Grandi, et le Sous-Secrétaire général, M. Miroslav Jenča, de leurs exposés sur les derniers événements survenus au Myanmar et sur la situation des Rohingyas.

La situation des réfugiés rohingya demeure une source de vives préoccupations. Il est évident que les défis qui se posent dans l'État rakhine au Myanmar sont complexes et ont des causes profondes. Cela signifie que les problèmes humanitaires et au sein de la société sont énormes. Il ne sera pas facile de remédier aux causes profondes qui ont forcé les Rohingyas à prendre la fuite. Il faut néanmoins déployer les efforts voulus avec le sérieux qui s'impose.

Nous espérons que les efforts déployés pour faciliter le retour volontaire des réfugiés rohingya, conformément au mémorandum d'accord signé entre les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar, vont aboutir. Cependant, il est clair que des défis énormes se posent, d'autant plus qu'ils se rapportent à des appels visant à remédier aux causes profondes de ces problèmes. Comme le Haut-Commissaire vient de le dire, cela implique de rétablir les droits des personnes concernées. Par conséquent, nous devons changer notre approche s'agissant de cette question, et comme certains l'ont déjà dit, une riposte internationale consistant principalement

à identifier les responsables de cette tragédie humanitaire n'est plus viable. Il est temps que la communauté internationale trouve une solution réalisable et réaliste à cette question.

Dans ce contexte, il faut mettre un terme à la violence dans l'État rakhine, créer les conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés, en toute sécurité et dans la dignité, et garantir l'accès humanitaire. À cet égard, nous prenons note des mesures qui ont été prises jusqu'à présent par le Gouvernement du Myanmar, même s'il ne fait aucun doute qu'il reste beaucoup à faire non seulement pour atténuer les souffrances et le mécontentement des populations de l'État rakhine mais aussi pour intégrer toutes les communautés et garantir la paix et l'harmonie. Nous estimons qu'il est essentiel de renforcer la communication et la coopération entre les Gouvernements du Bangladesh et du Myanmar pour garantir la mise en œuvre des accords sur le retour, en toute sécurité et dans la dignité, des personnes qui ont été forcées de quitter l'État rakhine.

La communauté internationale, notamment l'ONU et ses divers organismes qui sont à l'œuvre sur le terrain, ainsi que d'autres organisations, comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ont un rôle très important à jouer à l'appui de ces efforts. En fin de compte, comme nous l'avons déjà indiqué, ce qui compte le plus, c'est de s'attaquer aux causes profondes du problème.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre des recommandations formulées par la Commission consultative sur l'État rakhine contribuera à l'élimination des obstacles de longue date à la paix et au développement dans l'État rakhine. Nous saluons les premières mesures prises par le Gouvernement du Myanmar, mais il faut en accélérer la mise en œuvre. C'est une tâche herculéenne, qui exige un engagement et une implication soutenus de la part du Gouvernement, ainsi que l'appui de la communauté internationale, dans l'objectif ultime de veiller à ce que toutes les communautés soient traitées sans discrimination, indépendamment de leur religion ou de leur appartenance ethnique, et pour favoriser le retour volontaire des déplacés et des réfugiés dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité.

Enfin, nous saluons les efforts que continue de déployer le Secrétaire général par l'entremise de ses bons offices. À notre avis, une visite du Conseil de sécurité au Bangladesh et au Myanmar pourrait s'avérer utile, car elle nous permettrait de mieux appréhender la situation sur le terrain et d'exprimer notre appui aux

Gouvernements des deux pays dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour remédier à la situation des réfugiés rohingya. Nous prenons note de l'exposé du Koweït sur cette question et nous espérons que les futures présidences du Conseil se saisiront également de la question.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question très importante à notre ordre du jour. Je tiens à remercier M. Jenča et M. Grandi de leurs excellents exposés.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois points en particulier : premièrement, la situation actuelle au Myanmar; deuxièmement, comment garantir le retour volontaire des Rohingya en toute sécurité et dans la dignité; et troisièmement, les défis humanitaires qui se posent dans les camps de Cox's Bazar.

S'agissant de mon premier point, à savoir la situation actuelle au Myanmar, avec chaque semaine qui passe, nous entendons d'autres histoires d'atrocités commises à l'encontre des Rohingya, après les événements survenus en août dernier – des histoires de charniers situés dans le village d'Inn Din, un village côtier dont toute la population rohingya – 6 000 personnes – a pris la fuite; des histoires de jeunes filles victimes de violences sexuelles; des histoires d'enfants qui ont assisté au meurtre de leurs parents et de leurs frères et sœurs et qui ont été obligés de chercher refuge au Bangladesh, par leurs propres moyens; et des histoires de près de 700 000 personnes qui ont été contraintes à quitter leurs foyers.

Ce sont souvent les journalistes qui nous rapportent ces histoires. À cet égard, et à l'instar d'autres orateurs, je voudrais appeler l'attention sur le sort des journalistes de Reuters, Wa Lone et Kyaw Soe Oo. Ces deux journalistes ont été placés en détention il y a deux mois alors qu'ils étaient en train d'établir sur un rapport sur les charniers situés à Inn Din. Nous appelons le Gouvernement du Myanmar à respecter leurs droits. Ils doivent être libérés immédiatement. En outre, le Gouvernement doit permettre aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante et sans ingérence excessive, conformément à la résolution 2222 (2015). Comme M. Jenča l'a indiqué, des droits de l'homme fondamentaux sont en jeu.

Les témoignages récents concernant la situation au Myanmar sont choquants. Ils nous interpellent quant à la nécessité de nous pencher sur la question des atrocités criminelles et de trouver une solution juste et durable

à la situation tragique des Rohingya. La crise continue de porter atteinte à la sécurité non seulement du Myanmar mais également des pays voisins. Par conséquent, le Conseil de sécurité doit continuer à suivre de très près cette situation.

Cela m'amène à mon deuxième point : le retour volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité. Nous nous félicitons des mesures prises par les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh pour mettre en place un cadre en vue d'un retour éventuel des réfugiés. Nous insistons sur le droit au retour de tous les réfugiés au Myanmar. Cependant, il est clair que les conditions requises pour le lancement de ce processus ne sont pas encore en place dans l'État rakhine. Les retours ne peuvent avoir lieu que s'ils sont volontaires et s'effectuent en toute sécurité et dans la dignité. Il est essentiel de garantir un suivi indépendant de ce processus pour s'assurer qu'il est conforme aux normes internationales.

Le Myanmar doit permettre au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés de jouer un rôle dans le processus de rapatriement. Il est essentiel de garantir l'accès de l'ONU et d'autres organisations humanitaires à l'État rakhine pour s'assurer que les conditions en matière de sécurité sont propices aux retours. Il faut également tenir compte des vues des Rohingya eux-mêmes. La grande majorité des Rohingya ne veulent pas encore rentrer dans leurs foyers. Ils craignent que les mêmes exactions qui les ont contraints à fuir ne se reproduisent.

Il appartient en premier lieu aux autorités du Myanmar d'assurer la sécurité de leur population. C'est à elles qu'incombe au premier chef la responsabilité principale de protéger leur peuple. Les nombreuses informations faisant état de violations graves des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, notamment par des militaires, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et de poursuites. Il faut établir les responsabilités des uns et des autres. Cela est essentiel pour garantir la stabilité à long terme du Myanmar. Nous appelons le Myanmar à garantir l'accès à la mission d'établissement des faits. Nous encourageons le Myanmar à accepter la compétence de la Cour pénale internationale en adhérant au Statut de Rome ou en déférant cette situation à la Cour.

Le retour des Rohingya doit se faire dans la dignité et s'inscrire dans la durée. Par conséquent, il faut remédier aux causes profondes de la crise actuelle. Nous appelons le Myanmar à adopter un plan d'action concret pour la pleine mise en œuvre des recommandations de

la Commission consultative sur l'État rakhine, présidée par M. Kofi Annan. Les conditions d'existence doivent être améliorées et il doit être mis fin aux décennies de discrimination. Les rapatriés doivent avoir accès à un hébergement approprié, non dans des camps, mais dans les villages qu'ils ont fuis, et les victimes ont besoin d'une réadaptation adéquate. Ce sont des mesures qui doivent être prises maintenant.

Cela m'amène à mon troisième point : les défis humanitaires, et en particulier la situation humanitaire dans les camps de Cox's Bazar. Nous saluons les efforts généreux déployés par le Bangladesh pour accueillir les réfugiés et leur donner un abri sur son sol. Nous sommes conscients des immenses défis que cette situation engendre pour les communautés d'accueil. La communauté internationale continuera de dépendre du Bangladesh tant qu'un retour librement consenti, en toute sécurité et dignité restera impossible. La saison des pluies ne fera qu'accroître les difficultés dans les camps du Bangladesh. Nous devons tous autant que nous sommes être prêts à aider le Bangladesh à surmonter ces difficultés, et nous l'encourageons à travailler avec les organismes des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat pour les réfugiés, pour y faire face.

Pour terminer, pour que les Rohingyas puissent retourner dans leurs foyers et continuer de vivre leur vie de manière pacifique et durable au Myanmar, nous appelons toutes les parties à travailler sur les éléments suivants : premièrement, trouver une solution politique à long terme qui respecte les droits des minorités; deuxièmement, traduire en justice les auteurs de violations du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme; troisièmement, réunir les conditions préalables à un retour librement consenti, en toute sécurité et dignité des réfugiés rohingya; et quatrièmement, appuyer dans l'intervalle les efforts déployés par le Bangladesh pour abriter les Rohingyas sur son sol.

La situation est tellement grave qu'elle doit rester une question prioritaire de l'ordre du jour du Conseil.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Grandi et M. Jenča de leurs exposés.

Les nouvelles en provenance de Birmanie sont depuis longtemps cruelles et déchirantes. En raison des restrictions d'accès imposées par le Gouvernement birman, peu d'informations filtrent, mais celles qui nous parviennent sont tout simplement effroyables. Associated Press a récemment raconté l'histoire de Kadir, un

Rohingya du village de Gu Dar Pyin. Kadir et 14 de ses amis étaient en train de constituer des équipes pour jouer à un sport birman traditionnel lorsque l'armée birmane a commencé à tirer. Les survivants ont rapporté que plus de 200 soldats sont descendus sur le village, incendiant les maisons et tuant tous ceux qui ne pouvaient pas s'échapper. Kadir s'est enfui, mais seuls lui et deux de ses amis ont survécu à la fusillade. Lorsqu'il est retourné dans le village six jours plus tard, Kadir a trouvé ses coéquipiers à moitié ensevelis dans des charniers. En tout, on aurait dénombré cinq charniers.

Le Gouvernement birman nie régulièrement l'existence de massacres et de charniers et prétend lutter contre les terroristes. Mais ce que Kadir a pu voir ce jour-là montre que l'armée savait que ce qu'elle faisait était mal et qu'elle ne voulait pas que le monde le sache. Avec horreur, Kadir a découvert non seulement que ses amis étaient morts, mais que leurs visages avaient été brûlés à l'acide. Certains étaient défigurés par des blessures par balle. Les soldats birmans avaient également brûlé les mains des morts pour que les corps ne puissent pas être identifiés.

Les reporters d'Associated Press qui ont révélé ces atrocités méritent nos remerciements et nos éloges. Il n'est ni facile ni sûr de faire des reportages depuis la Birmanie par les temps qui courent. Deux reporters de Reuters ont diffusé les preuves d'un autre massacre et d'un autre charnier dans un village de pêcheurs en septembre dernier, et ils l'ont payé de leur liberté. Ils ont révélé que la police avait ordonné à des villageois de participer au meurtre, au démembrement et à l'ensevelissement dans un charnier de 10 hommes et garçons rohingya. Des témoins ont dit que certains étaient encore en vie lorsqu'ils ont été jetés dans la fosse. La police affirme qu'elle a agi en état de légitime défense et que les hommes rohingya l'ont attaquée, mais les reporters ont rassemblé des preuves, notamment des photos, contredisant les affirmations de la police. Parce qu'ils ont commis le crime de raconter la vérité, ces reporters ont été arrêtés et emprisonnés par le Gouvernement birman. Ils sont toujours incarcérés en Birmanie, sans caution. Nous demandons énergiquement leur libération immédiate et sans condition.

Comme les soldats à Gu Dar Pyin, des forces puissantes au sein du Gouvernement birman nient le nettoyage ethnique dans l'État rakhine. Pour veiller à ce que personne ne contredise leurs dénis absurdes, elles interdisent l'accès à l'État rakhine à toute personne ou toute organisation qui pourrait témoigner de leurs

atrocités, y compris le Conseil de sécurité. Ce faisant, elles refusent l'accès à de nombreuses organisations dont les déplacés et les personnes qui meurent de faim en Birmanie ont désespérément besoin aujourd'hui.

Avant même que les violences n'éclatent, la malnutrition était un sérieux problème dans l'État rakhine, mais on apprend désormais de Rohingya qui ont trouvé refuge au Bangladesh que l'armée mène une campagne de famine réfléchie, obligeant de plus en plus de familles à quitter le pays. Les maisons sont pillées. Les agriculteurs se voient refuser la possibilité de récolter leurs cultures. Les filles et les femmes sont enlevées pour être transformées en esclaves sexuelles.

Nous avons exhorté la Birmanie à travailler avec l'ONU et ses organismes pour permettre au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et à d'autres organisations humanitaires d'avoir un accès immédiat et sans entrave à l'État rakhine. Nous répétons cet appel aujourd'hui de manière encore plus pressante. La Birmanie a désespérément et d'urgence besoin d'une aide humanitaire.

Par le passé, la dirigeante de la Birmanie a été célébrée dans le monde entier pour son engagement en faveur de la paix et de ses semblables. S'il reste une quelconque trace de cet amour de l'humanité au sein du Gouvernement birman, il doit agir maintenant. Le moins qu'il puisse faire, c'est de permettre aux groupes humanitaires d'accéder à ceux qui souffrent. Cela ne coûte rien au Gouvernement de permettre aux personnes qui meurent de faim de recevoir de la nourriture, aux blessés de recevoir des soins médicaux et aux personnes qui ont été victimes de violences sexuelles de se voir proposer un soutien psychologique. Le monde observe la Birmanie et attend qu'elle agisse. Ce que nous avons vu jusqu'à présent est cruel et barbare. Pour couronner le tout, elle a l'audace de rejeter la faute sur les médias. Le libre accès des médias est d'une importance vitale. Les journalistes, à l'instar des deux reporters de Reuters emprisonnés, sont une source indispensable d'informations.

J'appelle également le Secrétaire général à nommer rapidement un envoyé spécial pour la Birmanie, et le Gouvernement birman à autoriser une mission d'établissement des faits des Nations Unies et la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar à entrer dans le pays. Sans les médias et le personnel de l'ONU en Birmanie pour faire la lumière sur les crimes qui sont commis dans le pays, il n'y a pas d'espoir de justice pour les victimes.

Nous sommes reconnaissants au peuple et au Gouvernement bangladais, qui accueillent des centaines de milliers de réfugiés. Nous comprenons le fardeau que cette situation engendre, et nous demandons au Bangladesh de continuer de travailler en étroite collaboration avec le HCR et d'autres organisations internationales pour veiller à ce que les rapatriements de réfugiés se fassent sur une base volontaire. Nous lui demandons de continuer d'assurer la sûreté et la sécurité à la fois de ceux qui choisissent de s'installer ailleurs et de ceux qui restent. Mais, en fin de compte, des progrès réels ne seront possibles que s'il est mis fin à la terreur et aux meurtres. Nous ne pouvons attendre ni exiger des réfugiés qu'ils rentrent en Birmanie tant que cela ne sera pas sans danger. Ils doivent être certains qu'ils ne seront pas victimes des mêmes horreurs que celles qui les ont fait quitter leurs foyers. À l'heure actuelle, ces réfugiés n'ont pas cette certitude. Nombre d'entre eux ont bien trop peur pour retourner dans leur pays.

Le Gouvernement birman - et lui seul - a le pouvoir et l'obligation morale de remédier à cette situation. Il doit créer les conditions permettant de garantir aux réfugiés qu'ils peuvent retourner en toute sécurité dans leurs villages et leurs maisons. La Birmanie et le Bangladesh ont eu des discussions de fond sur la question du rapatriement, et c'est une bonne chose. Mais tant que l'armée et le Gouvernement continueront de faire en sorte que pour les Rohingya, vivre en Birmanie revienne à signer leur arrêt de mort, les discussions pourront se prolonger éternellement sans jamais progresser.

Je remercie sincèrement mes collègues du Royaume-Uni d'avoir organisé la présente séance. Des forces puissantes sont à l'œuvre pour tenter de couvrir l'indicible horreur qui a lieu en Birmanie, mais nous devons aux victimes et au reste du peuple birman d'exiger transparence, accès et application du principe de responsabilité. Nous devons honorer le courage du notable du village bouddhiste qui a fourni à Reuters des photographies horribles des atrocités commises à Inn Din, parce que, pour reprendre ses propres mots, « Je ne veux pas que cela se passe ainsi à l'avenir ». Nous devons honorer son espoir d'une Birmanie meilleure, une Birmanie dans laquelle un tel comportement n'est toléré à l'encontre d'aucune personne ou d'aucun groupe.

Malheureusement, le Conseil de sécurité ne s'est jusqu'à présent pas acquitté de sa responsabilité de répondre à la menace claire à la paix et à la sécurité internationales résultant des événements récents dans le nord de l'État rakhine. Nous ne pouvons pas détourner les

yeux de cette situation. Ce qui s'est passé et ce qui continue de se passer en Birmanie n'est pas acceptable. Le Conseil de sécurité doit faire en sorte que les militaires répondent de leurs actes et il doit exercer des pressions sur Aung San Suu Kyi pour qu'elle reconnaisse que ces actes horribles se produisent dans son pays. On ne peut plus accepter d'excuses.

J'exhorte mes collègues à saisir cette occasion pour mettre fin à notre inaction et pour assumer nos responsabilités en tant que membres du Conseil. J'engage toutes les nations à s'associer aux États-Unis pour en faire plus que de simplement exiger la fin des atrocités en Birmanie, et pour prendre effectivement les mesures qui, nous le savons, sont nécessaires pour placer la crise sur la voie menant à une solution.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : Ma délégation tient à remercier M. Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, pour la qualité de leurs présentations sur la situation actuelle au Myanmar et pour le travail qu'ils accomplissent dans la gestion de la crise dans ce pays.

La Côte d'Ivoire salue la tenue de cette séance consacrée à la crise au Myanmar, pays où se déroule l'une des plus graves crises humanitaires de notre époque. Aujourd'hui, on estime à près de 888 000 le nombre de personnes déplacées et réfugiées, majoritairement des femmes et des enfants, qui font face à une crise humanitaire majeure. Cette situation appelle une attention particulière de la communauté internationale, notamment des Nations Unies, qui doivent prendre les mesures adéquates en vue de trouver une solution durable et viable à la tragédie vécue au quotidien par ces populations.

Je voudrais articuler mon intervention autour de trois points principaux, à savoir le retour des réfugiés rohingya dans leur pays, la question de la lutte contre l'impunité face aux graves violations des droits de l'homme, et la nécessité de préserver la paix et la sécurité dans la région.

En ce qui concerne le premier point, ma délégation estime que le retour des populations rohingya dans leur foyer d'origine constitue un devoir moral pour la communauté internationale. En effet, la Côte d'Ivoire est préoccupée par les développements récents de la situation se traduisant par un flux ininterrompu de populations du Myanmar vers le Bangladesh voisin. Ma délégation appelle donc la communauté internationale,

ainsi que tous les autres acteurs, à se mobiliser afin de trouver des solutions concrètes à cette crise, notamment en fournissant l'assistance humanitaire nécessaire et en facilitant le retour volontaire de toutes les personnes déplacées sur leurs terres, dans des conditions de dignité et de sécurité, conformément à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 6 novembre 2017 (S/PRST/2017/22). À cet égard, la Côte d'Ivoire salue l'accord du 23 novembre 2017, entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, sur le rapatriement des personnes déplacées dans l'État rakhine. Dans cet esprit, mon pays invite à présent les deux États à prendre toutes les dispositions idoines pour une mise en œuvre effective et réussie de cet accord, pour le bien-être des populations rohingya, et appelle tous les autres acteurs, notamment la communauté internationale, à les soutenir dans leurs efforts.

Mon pays s'inquiète des limitations à l'accès humanitaire et des entraves à la liberté d'expression des médias et à la circulation des observateurs indépendants. Ces obstacles font peser un doute certain sur l'opportunité d'un retour sécurisé des réfugiés. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire voudrait saluer le Gouvernement et le peuple bangladais pour l'engagement humanitaire dont ils font montre à l'intention des personnes sinistrées par cette crise. Elle encourage le Gouvernement du Myanmar à faire davantage d'efforts pour assurer la paix et la sécurité dans le pays, en vue d'améliorer les conditions de vie de toutes les composantes de sa population. La Côte d'Ivoire se félicite également des engagements pris par le Gouvernement du Myanmar en vue de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, présidée par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan. Des solutions concrètes, devant permettre d'assurer un avenir décent et durable aux personnes qui retourneront chez elles, s'avèrent nécessaires dans le cadre d'une approche basée sur le développement économique et social inclusif de l'État rakhine.

S'agissant de la lutte contre l'impunité, ma délégation déplore les graves violations des droits de l'homme, les incitations à la haine religieuse et ethnique, et la violence envers les populations rohingya. La Côte d'Ivoire est particulièrement préoccupée par les dernières informations faisant état d'exécutions sommaires et extrajudiciaires perpétrées à l'encontre des Rohingya par les forces armées gouvernementales, les milices et les groupements d'autodéfense. Elle exhorte les autorités du Myanmar à mettre fin à ces agissements et à traduire leurs auteurs en justice.

Concernant le troisième point, à savoir la nécessité de préserver la paix et la sécurité dans la région, ma délégation condamne les attaques perpétrées par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan contre les forces de sécurité du Myanmar. La Côte d'Ivoire s'inquiète de la récupération que pourraient faire les groupes terroristes comme Al-Qaida et l'État islamique, qui, sous le prétexte de la solidarité avec les communautés musulmanes, pourraient s'adonner à des activités terroristes de déstabilisation.

Avant de clore mon propos, ma délégation voudrait encourager l'approche régionale du règlement de cette crise. À cet égard, elle se félicite des actions menées par les États de la région, notamment le déplacement effectué sur le terrain, auprès des populations réfugiées, par des parlementaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. De même, la Côte d'Ivoire appelle la communauté internationale à jouer un rôle déterminant pour soutenir le Myanmar dans sa quête de paix et de stabilité, ainsi que dans ses efforts de reconstruction nationale.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale remercie M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, des exposés qu'ils viennent de présenter au Conseil et qui, malheureusement, continuent d'illustrer la situation humanitaire très préoccupante du peuple rohingya. Nous espérons que la situation continuera de s'améliorer depuis la séance du Conseil de sécurité consacrée à cette question, le 6 novembre 2017 (voir S/PV.8085), au cours de laquelle, dans la déclaration de son Président (S/PRST/2017/22), le Conseil avait, entre autres appels, demandé au Gouvernement du Myanmar de veiller à ce qu'il ne soit plus recouru de manière excessive à la force militaire dans l'État rakhine.

La République de Guinée équatoriale pense que le problème du peuple rohingya, dont l'origine remonte à l'administration coloniale du siècle dernier et qui implique des facteurs complexes, tels que l'histoire, la nation et la religion, nécessite une démarche globale et intégrée. Les objectifs actuels doivent aller de pair avec les buts de long terme et les solutions provisoires doivent être associées à la recherche d'une sortie de crise qui analyse les causes profondes. La pauvreté est une source majeure d'instabilité et de conflit. La communauté internationale doit accorder une attention accrue à cette question et un appui à la réduction de la pauvreté locale

et au développement, promouvoir le développement en atténuant la pauvreté et rechercher la paix à travers le développement, afin de régler le problème à la racine.

Les images et les reportages qui nous parviennent sur la situation du peuple rohingya au Myanmar sont véritablement préoccupantes et il serait difficile de décrire la situation autrement que comme une crise humanitaire. De fait, selon de récentes statistiques, 680 000 Rohingya sont désormais réfugiés au Bangladesh et, sur les Rohingya qui restent dans le nord de l'État rakhine, quelque 176 000 souffrent d'une grave insécurité alimentaire. Voir la population la plus vulnérable subir des situations aussi difficiles est indubitablement une source de profonde préoccupation et exige que des mesures soient prises pour aider les victimes.

C'est dans ce contexte que la République de Guinée équatoriale appelle les autorités du Myanmar à assumer leurs responsabilités à cet égard et à rechercher des moyens qui leur permettront de trouver une solution immédiate à la crise que traverse la population d'origine rohingya. Des accusations aussi graves que celles faisant état de nettoyage ethnique et d'autres atrocités méritent d'être examinées avec le plus grand sérieux, et une enquête doit être ouverte pour faire toute la lumière sur cette situation et veiller à ce que les éventuels auteurs de ces agissements soient traduits en justice.

Lorsque la République de Guinée équatoriale appelle les autorités à assumer leurs responsabilités, cela signifie également garantir la sécurité et la paix dans le pays, et avant tout dans le nord de l'État Rakhine, ce qui implique de lutter contre les possibles attaques terroristes attribuées aux militants de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, attaques qui méritent notre condamnation la plus énergique. Le Gouvernement du Myanmar a l'obligation de veiller à ce que sa population jouisse pleinement de ses droits sur le territoire du pays.

À cet égard, la République de Guinée équatoriale demande aux autorités du Myanmar de prendre des mesures afin de créer les conditions propices à la coexistence pacifique de toutes les communautés ethniques et religieuses dans l'État rakhine, et de se préparer – avec les garanties nécessaires – à accueillir les personnes qui souhaitent retourner dans leur lieu de résidence d'origine, en supervisant la réinsertion éventuelle des rapatriés et en garantissant l'accès à leurs droits, ainsi qu'en contribuant aux efforts de reconstruction. Les autorités du Myanmar doivent intensifier et encourager les activités qui préviennent l'escalade de la violence, rétablir l'ordre public dans tout le pays, créer des conditions

socioéconomiques normales et régler le problème des réfugiés.

Le Gouvernement du Myanmar doit faire tous les efforts possibles pour donner suite aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par l'ancien Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, et collaborer avec les autorités bangladaises sur la question du rapatriement des personnes déplacées dans l'État rakhine.

La République de Guinée équatoriale exhorte toutes les parties à s'abstenir d'actions susceptibles de conduire à une nouvelle détérioration de la situation et à poursuivre, sans le politiser, un dialogue constructif à tous les niveaux. C'est la seule manière qui permettra de régler intégralement le problème complexe de la minorité musulmane au Myanmar. La Guinée équatoriale appuie les efforts visant à faciliter les échanges interconfessionnels dans ce pays, échanges qui associent les chefs spirituels de toutes les religions.

Il convient de mentionner tout particulièrement la contribution et le comportement du Bangladesh qui, en dépit des difficultés que connaît le pays, fournit une aide humanitaire opportune et accueille les personnes touchées. La Guinée équatoriale apprécie énormément la générosité du Bangladesh et salue ses efforts et ses contributions. La communauté internationale doit aider le Bangladesh en fournissant une assistance humanitaire d'urgence, et il faut continuer de fournir une aide supplémentaire qui permette de répondre aux besoins réels du pays.

La République de Guinée équatoriale estime que le premier élément nécessaire pour parvenir à un règlement concerté de la situation, s'agissant des déplacements massifs de population à travers la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh, est la bonne volonté des deux pays. Les deux parties ont achevé plusieurs entretiens, et il faut espérer qu'elles signeront le plus tôt possible un accord de rapatriement visant à trouver une solution acceptable pour toutes les deux. Cette question doit être traitée comme il convient par le Bangladesh et le Myanmar, par les voies bilatérales.

La communauté internationale, notamment le Conseil, doit mettre en avant des conditions favorables et créer un environnement propice à la promotion de consultations bilatérales entre le Bangladesh et le Myanmar. Nous sommes convaincus que, avec l'appui et l'assistance de la communauté internationale, ces deux pays parviendront assurément à améliorer la situation

et à trouver les moyens de régler fondamentalement le problème par la négociation.

Pour terminer cette intervention au nom de la Guinée équatoriale, j'évoquerai le soutien que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a proposé aussi bien aux Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh qu'aux réfugiés, afin de trouver une solution de long terme qui aille dans l'intérêt des réfugiés eux-mêmes, des autorités des deux pays, de la communauté d'accueil au Bangladesh et de toutes les communautés de l'État Rakhine. Les modalités de mise en œuvre de cet accord, qui doivent être conformes aux normes internationales, contribueraient énormément à régler ce problème.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier nos intervenants, M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de leurs exposés édifiants.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire de la communauté rohingya déplacée. Il incombe à la communauté internationale de continuer à apporter une aide humanitaire et une aide au développement aussi bien aux camps de réfugiés rohingya situés au Bangladesh qu'aux institutions du Myanmar, qui fournissent une assistance à l'État rakhine.

Nous attendons de pouvoir consulter le rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme, attendu en mars. Toutefois, nous regrettons que cette mission n'ait pas été autorisée à se rendre dans le pays. Bien que nous nous félicitions de l'accord concernant le rapatriement volontaire de la communauté rohingya et que nous comprenions le souhait d'agir rapidement, nous ne pouvons appuyer que des retours entrepris volontairement, dans la sécurité et la dignité. D'après ce que nous avons compris, malheureusement, rien sur le terrain ne permet de garantir que les retours se passeront dans de telles conditions. Néanmoins, il incombe au Gouvernement du Myanmar de veiller à ce que les Rohingya déplacés puissent retourner dans un endroit sûr, où vivre dans la paix. Nous pensons que l'aide humanitaire étrangère sera indispensable pour honorer cette obligation.

Nous estimons que les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine demeurent essentielles pour régler la crise humanitaire, ainsi que les problèmes relatifs à la sécurité, aux droits de l'homme, et au développement qui affligent l'État Rakhine. Nous

espérons que le Gouvernement les mettra en œuvre sans tarder.

La Pologne reste disposée, par l'intermédiaire du système des Nations Unies, à apporter à toutes les communautés de l'État rakhine l'assistance dont elles ont besoin pour trouver une solution à long terme à la crise. Nous sommes profondément troublés par les informations faisant état de l'existence de charniers jusqu'ici non signalés près du village de Gu Dar Pyin. Nous devons nous efforcer de garantir que les auteurs de ces actes criminels auront à en répondre. Nous demandons instamment aux autorités du Myanmar de coopérer à une enquête indépendante et crédible sur les allégations d'atrocités dans le nord de l'État rakhine.

Dans une situation comme celle-ci, ce sont les plus vulnérables qui souffrent le plus. La situation des femmes et des enfants rohingya est bouleversante. Nous demandons instamment au Gouvernement de respecter pleinement son plan national pour lutter contre les graves violations commises contre les enfants et, en particulier, pour empêcher le recrutement et l'utilisation d'enfants dans l'armée, et mettre fin à cette pratique. En outre, nous exhortons les autorités à autoriser l'équipe spéciale de surveillance et d'information des Nations Unies à avoir accès aux groupes armés mentionnés dans le rapport du Secrétaire général (S/2017/1099).

Compte tenu de ces circonstances, nous voudrions rappeler l'importance de la liberté de la presse et la nécessité de respecter la résolution 2222 (2015) sur la protection des journalistes en mission dans les zones de conflit armé. Je souligne que la Pologne et l'Union européenne sont résolument déterminées à appuyer la transition démocratique, la paix, la réconciliation nationale et le développement socioéconomique au Myanmar.

Je tiens à remercier et à féliciter le Gouvernement et le peuple bangladais pour avoir ouvert leurs frontières et leurs maisons aux réfugiés de la communauté rohingya, leur fournissant ainsi secours et abri. Je voudrais aussi réitérer ce qui a été déjà dit dans cette salle à de multiples reprises : l'histoire jugera nos actions, mais aussi notre inaction.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation kazakhe, je tiens à exprimer ma profonde sympathie et mes sincères condoléances à la délégation de la Fédération de Russie et aux familles des victimes de l'accident d'avion qui s'est produit dimanche 11 février, près de Moscou, causant la mort

des 65 passagers et des six membres d'équipage qui se trouvaient à bord.

Je remercie le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, pour leurs informations actualisées sur l'évolution de la situation au Myanmar et sur le sort des réfugiés rohingya qui ont fui au Bangladesh. D'emblée, ma délégation tient à dire sa grave préoccupation face au traitement inhumain réservé par le Gouvernement du Myanmar à la population rohingya et à la lenteur avec laquelle il s'attaque aux causes profondes du problème.

Ma délégation a pris acte de la signature, le 23 novembre, du mémorandum d'accord entre le Myanmar et le Bangladesh sur le rapatriement librement consenti des réfugiés au Myanmar. Nous saluons également le travail du groupe de travail établi conjointement par le Myanmar et le Bangladesh pour mettre en œuvre le mémorandum. Ce mémorandum prévoyait un calendrier de retour des réfugiés commençant au 23 janvier et devant s'étaler sur deux ans. Toutefois, le processus de rapatriement a été reporté en raison des difficultés rencontrées pour établir et vérifier la liste des personnes devant être rapatriées et de l'absence de garanties de sécurité pour les rapatriés potentiels.

Nous estimons utile la demande du Bangladesh que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soit associé à la vérification du processus de réinstallation afin de garantir que les conditions du retour des réfugiés sont réunies sur le terrain. Les réfugiés rohingya ne font pas confiance aux autorités du Myanmar et ne croient pas en la sincérité de leurs actions. De fait, il ne peut pas y avoir de retour durable des réfugiés si les questions liées au rétablissement de leurs droits et libertés ne sont pas réglées, y compris l'accès à l'éducation et à l'emploi, la liberté de circulation et un plan pour le règlement juste et durable de la question de la citoyenneté.

Je voudrais réaffirmer que le Kazakhstan considère résolument qu'un accès sans entrave de l'aide humanitaire aux populations affectées est crucial au Myanmar. C'est pourquoi nous demandons au Gouvernement du Myanmar d'accorder un accès sûr et sans entrave aux organismes des Nations Unies, afin qu'ils puissent fournir une aide d'urgence et atténuer les souffrances des populations persécutées. Le Kazakhstan salue les efforts déployés par le HCR, qui a transporté par avion 1 500 mètres cubes d'aide d'urgence absolument vitale au Bangladesh afin de venir en aide

à 250 000 réfugiés et de contribuer à l'équipement d'un nouveau site pour agrandir le camp de réfugiés de Kutupalong.

Nous saluons l'hospitalité du Gouvernement bangladais, qui vient en aide aux réfugiés et leur fournit abri, soins médicaux, denrées alimentaires et d'autres formes d'assistance. Nous considérons aussi que la manière dont d'autres États, organisations internationales et individus s'efforcent d'apporter une aide à ceux qui sont dans le besoin, indépendamment de la distance, des opinions ou de la religion de chacun, est extrêmement reconfortante. Le Gouvernement kazakhe fournit pour sa part une aide humanitaire officielle d'un montant d'un demi-million de dollars aux réfugiés rohingya du Myanmar qui se trouvent au Bangladesh.

Nous prenons note des efforts du Gouvernement du Myanmar pour stabiliser la situation dans le nord de l'État rakhine et organiser une visite des centres d'accueil de Taung Pyo Letwe et de Nga Khu Ya ainsi que d'un centre de transit à l'intention du corps diplomatique présent au Myanmar. Ce sont là des pas dans la bonne direction. Dans le même temps, le Kazakhstan se déclare vivement préoccupé par la découverte de charniers dans le pays. Les journalistes qui ont révélé l'information concernant ces charniers doivent être libérés et autorisés à travailler librement. Nous prenons note également de la déclaration du porte-parole du Gouvernement du Myanmar, selon laquelle « des mesures conformes à la loi » seraient prises contre les membres des forces de sécurité qui ont tué 10 hommes rohingya dans le village d'Inn Din, dans le nord de l'État rakhine.

Ma délégation estime que le Gouvernement du Myanmar doit absolument mener une enquête crédible sur les violations flagrantes des droits de l'homme et qu'une mission d'établissement des faits des Nations Unies doit être dépêchée, de manière à ce que les coupables soient traduits en justice. Ce n'est qu'en faisant toute la lumière sur les atrocités et en prenant des mesures contre ceux qui en sont responsables que nous pourrions espérer voir les Rohingya reprendre confiance et accepter de rentrer chez eux, et que la confiance sera rétablie entre toutes les communautés au niveau national, décourageant ainsi toute résurgence de ce type de violence à l'avenir. Enfin, ma délégation est d'avis que les recommandations formulées par la Commission consultative sur l'État rakhine sont précieuses et que leur pleine mise en œuvre sera nécessaire pour rétablir l'harmonie entre les communautés, instaurer durablement la paix, la stabilité et la prospérité dans l'État rakhine.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, et M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, de leurs exposés sur la situation dans l'État rakhine, dans la République de l'Union du Myanmar.

Malgré quelques avancées positives sur le terrain, nous réitérons notre vive préoccupation au sujet des séquences que continuent d'avoir les violences perpétrées en août 2017 contre différents groupes ethniques minoritaires dans l'État rakhine, et notamment contre le groupe ethnique musulman des Rohingya. Nous appelons l'attention sur le fait que, selon le rapport du Haut-Commissariat pour les réfugiés du 9 février, le nombre de réfugiés est passé de 640 000 à 688 000. Cela signifie que depuis la dernière fois que le Conseil s'est penché sur la question en décembre 2017 (voir S/PV.8133), 48 000 personnes ont été contraintes de fuir au Bangladesh faute de conditions permettant de garantir leur sécurité et leur maintien sur place.

Cette augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés constitue un défi majeur, compte tenu de la précarité dans laquelle vivent ces personnes, sans parler du fait que les camps de réfugiés au Bangladesh se trouvent à la merci de catastrophes climatiques, telles que des inondations et des glissements de terrain, qui risquent d'aggraver une situation humanitaire déjà compliquée. De même, l'épidémie de diphtérie dans les camps de réfugiés de Cox's Bazar demeure une source de préoccupation. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, plus de 5 000 cas suspects et 37 décès y ont été signalés, à la date du 3 février.

Pour éviter que la situation ne s'aggrave davantage, il est indispensable de garantir un accès total et sans entrave de l'aide humanitaire partout où se trouvent des personnes déplacées. C'est pourquoi nous demandons aux parties concernées, principalement le Gouvernement du Myanmar, de se conformer à cette obligation. À cet égard, nous rappelons que le Gouvernement du Myanmar s'était dit prêt à collaborer avec les divers organismes des Nations Unies et l'exhortons à approfondir plus avant ce travail de coordination.

Nous prenons, par ailleurs, note des accords signés entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh en novembre de l'année dernière et en janvier de cette année afin de lancer le processus de retour des réfugiés rohingya. Nous notons également les efforts de coordination menés par les deux pays en vue d'échanger

les informations et les documents nécessaires à la réalisation de cet objectif. Nous considérons toutefois qu'il est impératif de garantir les conditions permettant un retour volontaire, en connaissance de cause, digne, sûr et permanent des réfugiés dans leur lieu d'origine et d'éviter que ce retour se fasse dans des conditions assimilables à un régime d'isolement et de réclusion dans des zones auxquelles ils n'appartiennent pas.

Nous tenons également à souligner les efforts consentis par le comité ministériel du Myanmar pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine et l'encourageons à faire tout son possible pour s'y conformer afin d'aboutir à des résultats concrets et durables. À cet égard, nous réitérons notre appel pour que se poursuivent et s'intensifient les enquêtes nécessaires afin d'identifier les responsables des graves violations des droits de l'homme commises contre la population rohingya, de les traduire en justice et d'éviter l'impunité, comme le prévoit la déclaration du Président du Conseil du 6 novembre (S/PRST/2017/22).

La Bolivie tient à souligner une fois encore que la seule façon de résoudre cette crise passe par le dialogue et qu'à cette fin, les parties ne doivent ménager aucun effort pour mettre en place des stratégies privilégiant la négociation, la médiation, la concertation et les bons offices. Elles doivent par ailleurs éviter toute rhétorique appelant à l'affrontement ou à la violence. Nous réaffirmons également que si nous voulons parvenir à un règlement stable et durable de la question, nous devons examiner les causes profondes du conflit.

Enfin, ma délégation tient à saluer la volonté et l'esprit de fraternité manifestés par le Gouvernement et le peuple bangladais pour faire face à cette crise. Nous appelons les organisations régionales et la communauté internationale en général à continuer de leur apporter leur précieuse collaboration afin de régler cette situation délicate.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés détaillés M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Les thèmes qu'ils ont abordés sont complexes et multiformes et exigent une approche rigoureuse et cohérente de la part de la communauté internationale ainsi qu'une étude approfondie et impartiale par des experts. Attribuer aux uns et aux autres des qualificatifs tout faits et tenter d'utiliser des informations contradictoires et subjectives publiées par les médias et souvent rassemblées à la hâte afin de

désigner des coupables et les condamner ne fait que nous éloigner de la solution du problème.

Nous sommes d'avis que la situation dans l'État rakhine, y compris dans ses régions septentrionales qui jouxtent le Bangladesh, reste difficile mais qu'elle est en général maîtrisée. Les efforts de développement socioéconomiques déployés par les autorités du Myanmar ont largement contribué à cette amélioration, et des mesures sont actuellement prises pour créer des zones économiques spéciales dans la région. Dans la ville de Maungdaw, notamment, le marché central, qui compte plus de 400 stands, a rouvert et 16 caméras de télévision en circuit fermé ont été installées à des fins de sécurité et de surveillance. Il importe de noter que les autorités centrales et régionales accordent la priorité à la construction de logements et à la modernisation des infrastructures routières et de transport. Dans le nord de l'État rakhine, un centre de transit et deux centres d'accueil pour recevoir des réfugiés ont été construits, avec 640 abris pouvant accueillir de façon provisoire plus de 30 000 réfugiés.

La communauté internationale accorde une attention particulière aux efforts déployés par Nay Pyi Taw pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, présidée par Kofi Annan, et nous jugeons positif le travail réalisé par le groupe de conseillers dans le cadre du comité ministériel du Myanmar dirigé par l'ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande Surakiart Sathirathai.

L'élargissement de l'accès à l'État rakhine qui est accordé aux observateurs étrangers est un pas dans la bonne direction. Ces dernières semaines, plusieurs groupes de journalistes, et notamment de la télévision russe, se sont rendus dans la région. Le 6 février, des représentants d'États voisins se sont rendus dans l'État rakhine, et un autre voyage similaire a été organisé, le 9 février, par les autorités pour les représentants du corps diplomatique local, qui ont visité la zone économique de Kanyin Chaung et le village de Ngakunya, ainsi que des camps de transit et d'accueil des réfugiés. Pour le premier groupe, il y a même eu une visite de la région frontalière.

La situation demeure très difficile s'agissant du rapatriement des réfugiés, mais nous voyons là aussi des signes positifs. Nous prenons note des mesures prises par Nay Pyi Taw et Dhaka pour appliquer l'accord signé le 23 novembre 2017 concernant le programme de retour des personnes déplacées de l'État rakhine, y compris la

tenue, les 15 et 16 janvier, de la première réunion du groupe de travail bipartite et son adoption d'un plan de retour des musulmans qui ont fui vers le Bangladesh. Nous estimons que ce document a jeté les bases pour résoudre les questions les plus épineuses relatives au rapatriement des réfugiés au Myanmar. Nous pensons que, dans les circonstances actuelles, il est important de faciliter le règlement de la situation dans l'État rakhine, en mettant l'accent sur une assistance pratique aux Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh dans un esprit d'égalité et de respect mutuel. Nous tenons à souligner que la situation des réfugiés du Myanmar relève des relations bilatérales entre le Myanmar et le Bangladesh et doit être réglée par des consultations correspondantes. Nous sommes conscients que les autorités de Dhaka assument une charge colossale en accueillant et hébergeant ce très grand nombre de réfugiés, un nombre qui dépasserait les capacités de n'importe quel pays. Dans ce contexte, la communauté internationale doit fournir au Bangladesh tout l'appui dont il a besoin.

Parallèlement, nous sommes très préoccupés par les tentatives visant à retarder le règlement du problème du rapatriement au prétexte que les conditions qui permettraient un retour et une réinstallation sûrs, dignes et durables des réfugiés ne sont pas réunies au Myanmar. Il va sans dire que les conditions de vie doivent être conformes aux normes humanitaires, mais les arguments de ceux qui veulent bloquer ce processus de façon artificielle en provoquant les réfugiés et en alimentant leur anxiété sont inacceptables. Nous continuerons d'exhorter toutes les parties à s'abstenir de toute violence, en insistant sur l'importance de respecter la souveraineté du Myanmar et d'œuvrer à résoudre les problèmes complexes et multiples de l'État d'Arakan par des moyens exclusivement politiques, dans le cadre d'un dialogue entre Nay Pyi Daw et Dhaka et entre les représentants de toutes les nationalités et toutes les confessions.

Le Président (*parle en arabe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Koweït.

Je tiens tout d'abord à exprimer nos condoléances aux familles des victimes de l'accident d'avion survenu dimanche dernier en Russie.

D'emblée, je remercie de leurs exposés M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, et M. Filippo Grandi, Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Le monde suit le déroulement de la présente séance du Conseil de sécurité et compte sur nous pour maintenir notre position de principe en faveur des valeurs du droit international et des valeurs humaines au-delà de toute considération politique, et ce afin de pouvoir affronter une des pires tragédies de l'histoire moderne : celle que continue de vivre la minorité rohingya majoritairement musulmane.

Cette tragédie a fait un grand nombre de victimes innocentes et forcé des centaines de milliers de personnes à se déplacer du fait des persécutions subies, qui s'apparentent à des actes de nettoyage ethnique. L'État du Koweït condamne et dénonce les actes perpétrés depuis août dans l'État rakhine, au Myanmar, qui sont contraires aux normes et principes internationaux et qui ont provoqué le déplacement d'environ 650 000 membres de la minorité rohingya. Nous tenons à souligner la nécessité que le Gouvernement du Myanmar assume la responsabilité qui lui incombe au premier chef de protéger ses citoyens et de prévenir un recours excessif à la force.

Je tiens par ailleurs à souligner que mon pays apprécie vivement les efforts considérables que déploie le Gouvernement bangladais pour accueillir ces innocents sur son territoire. En octobre, l'État du Koweït a coprésidé la conférence des donateurs sur la crise des réfugiés rohingya et s'est engagé à verser 15 millions de dollars. Cette somme, qui est constituée de contributions d'organes officiels et de la société civile, fait partie des efforts que déploie le Koweït pour atténuer la gravité de cette tragédie et des efforts internationaux visant à atténuer la souffrance des réfugiés rohingya. Du fait de cette tragédie, une génération entière d'enfants risque de tout perdre et de ne pas recevoir l'éducation nécessaire pour assurer son avenir, de n'avoir aucun accès aux services médicaux ou aux soins de santé, sans parler de la destruction des maisons et des villages.

Depuis la publication, le 6 novembre 2017, de la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2017/22), sur la situation au Myanmar, nous suivons de près l'évolution de la situation au Myanmar. Nous avons pris note des trois accords signés entre le Bangladesh et le Myanmar, qui visent à garantir le retour librement consenti des réfugiés dans leurs foyers. Ce processus de retour ne peut cependant commencer tant que des mesures de confiance supplémentaires et explicites n'auront pas été prises pour garantir un retour sûr vers un vie digne dans l'État rakhine. Je vais

mentionner certaines mesures qui doivent être mises en place pour permettre le retour volontaire des réfugiés.

Le Gouvernement du Myanmar doit prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la cessation immédiate de la violence et prévenir un recours excessif à la force contre les civils; s'abstenir de créer de nouveaux camps de réfugiés pour les personnes déplacées dans le nord de l'État rakhine; prendre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre l'incitation à la violence et à la haine, et rétablir la paix et l'harmonie entre les divers groupes confessionnels, dans le respect de l'état de droit; autoriser l'accès des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires, et permettre à tous les résidents de l'État rakhine de circuler librement et sans entrave dans des conditions sûres; et inviter le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à participer aux pourparlers bilatéraux entre le Myanmar et le Bangladesh.

Nous estimons que certaines mesures sont importantes et doivent être prises avant que les réfugiés puissent rentrer chez eux. Nous estimons également que ces mesures doivent s'accompagner d'autres arrangements. Il est particulièrement important d'appeler le Gouvernement du Myanmar à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la paix et l'harmonie entre les diverses communautés sur la base du dialogue, dans le cadre d'un processus national global de paix et de réconciliation auquel puissent participer tous les segments de la société. Le Gouvernement doit s'attaquer à la racine du sort tragique de la minorité rohingya, sans discrimination et indépendamment des origines ethniques ou religieuses. En outre, les Rohingyas doivent pouvoir exercer leur droit inhérent à être naturalisés, comme l'a confirmé l'Assemblée générale dans la résolution 72/248, qui appelle à accorder tous les droits attachés à la citoyenneté à la minorité rohingya.

Pour conclure, je vais terminer ma déclaration par une sourate du Coran dans lequel Allah tout-puissant décrète :

« Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur. »
(*Le Coran, XLIX :13*)

Cette sourate sacrée confirme que l'islam est une religion d'amour et de paix, et ouvre la voie à l'unité

humaine, sans intolérance basée sur la race, la couleur de peau ou la langue. Nous qui sommes réunis en ces lieux parlons des langues différentes et avons des coutumes et des langues différentes, mais une fois que nous nous asseyons dans cette salle, nous devenons tous responsables du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil, lorsqu'il s'unit, prend des positions historiques et mémorables. J'invite toutes les personnes présentes à démontrer une fois de plus notre capacité à surmonter toutes les divisions politiques et à intensifier nos efforts pour prendre des mesures et des décisions qui permettront à ces innocents de survivre et de mener une vie sûre, digne et libre.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant du Myanmar.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de permettre à ma délégation de participer à la présente séance. Ma délégation vous félicite de l'accession de votre pays, le Koweït, à la présidence du Conseil. Je suis certain que sous votre direction compétente, les débats importants du Conseil donneront des résultats fructueux. Je vous assure de notre plein appui et de notre entière coopération.

Je remercie également M. Miroslav Jenča et le Haut-Commissaire Grandi de leurs exposés sur la situation au Myanmar.

Nous apprécions la démarche constructive adoptée par le Secrétaire général et l'ONU dans le cadre de notre coopération. Nous continuerons de coopérer avec l'ONU.

À cet égard, nous nous félicitons que la visite effectuée au Myanmar en décembre par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Patten, ait été positive. Nous collaborons étroitement avec son bureau pour maintenir cette coopération.

Ma délégation entretient des contacts étroits avec les membres du Conseil et le Secrétariat afin de maintenir un partenariat constructif dans un esprit de coopération.

Depuis la publication le 6 novembre de la déclaration présidentielle sur la situation au Myanmar (S/PRST/2017/22), le Myanmar a réalisé des avancées importantes vers le rétablissement de l'état de droit, de la paix et de la stabilité et dans l'optique du rapatriement des personnes déplacées de la région de Maungdaw. La mise en œuvre des recommandations de la Commission

consultative sur l'État rakhine s'est accélérée dans le cadre du processus de promotion d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans l'État rakhine.

Le Myanmar et le Bangladesh ont enregistré des progrès significatifs dans leurs efforts bilatéraux en faveur du rapatriement des personnes déplacées. Après la signature, le 23 novembre, du mémorandum d'accord portant sur le retour des personnes déplacées, le mandat du groupe de travail conjoint a été signé le 19 décembre 2017, et sa première réunion a eu lieu le 15 janvier. L'arrangement physique concernant l'accord de rapatriement a été signé par les deux parties le 16 janvier. Selon cet accord, le processus de rapatriement devait commencer le 23 janvier. Les rapatriés seront reçus dans deux centres d'accueil et hébergés temporairement dans un camp avant leur réinstallation permanente.

Initialement, le Myanmar recevra 300 rapatriés par jour pour garantir un retour sûr et sans heurt. Ce nombre augmentera en fonction de la progression des retours et sera réévalué au bout de trois mois. Le nombre de camps de transit et de centres d'accueil pourrait augmenter, si nécessaire, suivant la progression du processus de rapatriement.

Dans le cadre du processus de rapatriement, le Myanmar aura recours aux services du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le cas échéant et au moment opportun. Les 5 et 6 février, le HCR a organisé un deuxième atelier sur les rapatriements volontaires au Myanmar.

Pour accélérer la mise en œuvre du processus de rapatriement, le Myanmar a fourni au Bangladesh une liste de 500 hindous et 750 musulmans, vérifiée par des résidents du Myanmar, qui feront partie de la première vague de rapatriés.

En outre, le 30 janvier, le Ministère des affaires étrangères du Myanmar a fourni aux autorités bangladaises des informations concernant un plan de réinstallation, la fourniture de moyens de subsistance, l'accès aux services de base et les arrangements de sécurité pour les rapatriés dont l'identité a été vérifiée.

Nous avons effectué les préparatifs nécessaires, et nous sommes prêts à recevoir le premier groupe de rapatriés. Nous continuerons de travailler en consultation et en coopération étroites avec le Bangladesh pour favoriser le rapatriement volontaire, sûr et digne des personnes déplacées en application de l'accord bilatéral.

Je voudrais saisir cette occasion pour informer le Conseil que le Ministre des l'intérieur du Myanmar se rendra au Bangladesh le 15 février pour discuter avec son homologue des questions ayant trait à la coopération en matière de rapatriement et pour régler le problème des personnes bloquées au niveau de la ligne zéro de la frontière. Des fonctionnaires, de part et d'autre de la frontière, vont également se retrouver à la frontière le même jour pour encourager les gens à rentrer dans leurs villages, car en vertu de l'accord frontalier, il est interdit de construire des maisons ou des habitations au niveau de la ligne zéro de la frontière commune. Nous apprécions à leur juste valeur nos relations traditionnelles de bon voisinage avec le Bangladesh et nous sommes confiants que nous pourrions surmonter tous les problèmes qui se poseront entre les deux voisins dans un esprit d'amitié et de coopération.

Ces derniers jours, des membres du corps diplomatique et des représentants d'organismes des Nations Unies – notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque mondiale – ont pu accéder à la zone de Maungdaw pour observer les préparatifs en vue du rapatriement et la situation sur le terrain. Le Gouvernement a organisé une expédition sur le terrain d'un jour dans l'État rakhine à l'intention de tous les membres du corps diplomatique résidant au Myanmar, notamment des représentants des organismes des Nations Unies, en trois groupes. Le premier groupe et le deuxième groupe s'y sont rendus respectivement les 6 et 9 février. Le troisième groupe s'y rendra le 15 février. De même, des dignitaires en visite, comme le Ministre des affaires étrangères du Japon et le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, se sont rendus dans cette région en compagnie des représentants des médias.

Nous sommes pleinement conscients que c'est au Gouvernement qu'incombe au premier chef la responsabilité de protéger son peuple. Au fur et à mesure que la vie dans les zones touchées revient à la normale, notamment dans la zone de Maungdaw, la police assume les responsabilités en matière de sécurité dans la plupart des régions du district de Maungdaw. Même s'il n'y pas eu d'affrontements majeurs avec des terroristes au cours des six derniers mois, la menace que représentent les terroristes de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, qui cherchent refuge parmi des personnes innocentes, persiste. Ils n'hésiteront pas à tirer parti de toutes les occasions pour porter atteinte à

l'ordre public et à la sécurité publique. Ils n'hésiteront pas à utiliser leurs tactiques brutales qui consistent à intimider et à tuer des innocents qui ne veulent rien d'autre que de mener une vie paisible en harmonie avec les autres communautés de l'État rakhine. Les médias ont récemment publié des informations concernant l'assassinat de deux dirigeants de camps de réfugiés au Bangladesh, donnant ainsi un avertissement à ceux qui veulent rentrer dans leurs villages.

Dans de telles circonstances, et afin d'établir l'état de droit et de maintenir la paix et la sécurité, les capacités des forces de sécurité doivent être renforcées. Il est regrettable qu'en ce moment où nous avons le plus besoin d'un appui international pour renforcer les capacités de notre personnel de sécurité, certains pays aient adopté de nouvelles restrictions et sanctions visant le Myanmar en matière de coopération dans le secteur de la sécurité. De telles mesures pourraient avoir des effets négatifs sur le maintien de la paix et de la stabilité dans les zones de conflit.

En ce qui concerne l'aide humanitaire, le Gouvernement et le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État rakhine distribuent des vivres et des articles ménagers à toutes les communautés de l'État rakhine, et construisent des infrastructures et intensifient les activités commerciales pour le développement économique de la région. Le Mouvement de la Croix-Rouge continue de jouer un rôle important en fournissant des services pour répondre aux besoins humanitaires urgents dans les zones touchées.

Par ailleurs, le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la gestion des catastrophes participe activement au mécanisme mis en place par le Gouvernement pour la fourniture de l'aide humanitaire. Nous nous félicitons de la compréhension, de l'appui et du rôle constructif de l'ASEAN dans le cadre des efforts que nous déployons pour trouver une solution pacifique et durable à la question rakhine.

Le Gouvernement du Myanmar a adopté les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine en tant que feuille de route pour remédier aux causes profondes de la question de l'État rakhine et garantir une paix et un développement durables pour tous. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission consultative, ainsi que d'autres recommandations formulées par la Commission d'enquête sur la région

de Maungdaw. Le Comité chargé de la mise en œuvre des recommandations sur l'État rakhine a déjà pris des mesures en vue de leur mise en œuvre. Le Comité a récemment publié son premier rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations.

Le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État rakhine a mené plusieurs projets, qui ont pris de l'envergure, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative. L'un des faits les plus importants à cet égard a été la mise en place, le 14 décembre, d'un conseil consultatif de 10 membres auprès du Comité chargé de la mise en œuvre des recommandations sur l'État rakhine, dirigé par M. Surakiart Sathirathai, ancien Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande. L'objectif principal de ce conseil est d'apporter une perspective extérieure et de fournir des conseils au Comité en vue d'une mise en œuvre plus efficace et plus efficiente des recommandations.

Le conseil a déjà formulé des conseils en cinq points à l'intention du Comité chargé de la mise en œuvre à titre de réflexions préliminaires. Ces points concernent notamment la viabilité des projets de mise en œuvre, le renforcement de la participation des organismes des Nations Unies au processus de rapatriement et de réinstallation et la garantie d'un accès humanitaire sans entrave. Nous sommes encouragés par la conviction du conseil quant au fait qu'il est possible de garantir la paix, la réconciliation et le progrès économique à toutes les communautés de l'État rakhine grâce à des efforts constructifs et positifs.

En ce qui concerne les allégations de violations des droits de l'homme, le Gouvernement du Myanmar a toujours indiqué clairement qu'il ne tolérerait aucune violation. S'il y a des preuves concrètes, des mesures seront prises contre tout auteur de ces violations conformément à la loi, peu importe de qui il s'agit ou de la position qu'il occupe. S'agissant du reportage de Reuters de décembre dernier concernant la découverte de 10 corps dans un cimetière à Inn Din, dans le district de Maungdaw, la Tatmadaw a immédiatement constitué une équipe d'enquête de haut niveau et mené une enquête sur cet incident.

Selon les conclusions de l'enquête, 10 membres de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan avaient été arrêtés par les forces de sécurité le 1^{er} septembre 2017, peu après les attentats terroristes du 25 août. Le lendemain, le 2 septembre, ils ont été exécutés et

enterrés dans le cimetière du village sans avoir été remis à la police. Par conséquent, des mesures sont en train d'être prises contre 16 personnes, y compris des membres de l'armée et de la police et certains villageois qui ont agi en violation des procédures opérationnelles permanentes et des règles d'engagement. Les mesures prises par la Tatmadaw constituent un pas en avant pour ce qui est d'assumer ses responsabilités et doivent être encouragées.

Tout récemment, l'Associated Press et la British Broadcasting Corporation ont largement fait état de charniers qui se trouveraient dans le village de Gu Dar Pyin, dans le canton de Buthidaung. Le Gouvernement de l'État rakhine a envoyé une équipe d'inspection de 17 membres dans le village, composée de fonctionnaires administratifs régionaux, d'anciens des communautés rakhine et musulmane dans cette localité, de médecins, d'agents de l'immigration et d'agents des services de la sécurité. Les entretiens qui ont été menés et les inspections qui ont été effectuées dans cette zone n'ont permis de retrouver aucun charnier dans la zone signalée. En outre, les anciens de cette localité ont confirmé qu'il n'y avait pas eu de tels incidents dans le village. Toutefois, le Gouvernement de l'État rakhine est en train d'étendre son enquête aux villages voisins. Le Gouvernement du Myanmar continuera à garantir le respect du principe de responsabilité pour tous les crimes qui ont été commis, car personne n'est au-dessus de la loi.

L'affaire de deux journalistes de Reuters a suscité beaucoup d'attention ces dernières semaines. Le Myanmar garantit la liberté de la presse, et ces journalistes n'ont pas été arrêtés pour avoir fait des reportages. Les deux journalistes sont accusés de possession illégale de documents confidentiels du Gouvernement, en vertu de la Loi sur les secrets officiels. Chaque citoyen doit respecter la loi en vigueur. Il est crucial que les activités des journalistes soient menées dans le cadre de la loi. Conformément à la procédure judiciaire, ils jouissent de tous les droits qui leurs sont garantis par la loi en tant que prévenus dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Pour instaurer durablement la paix, l'harmonie et le développement dans l'État rakhine, il faut que la paix règne sur l'ensemble du territoire national et que la transition démocratique au Myanmar soit couronnée de succès. Le plus grand chantier national au Myanmar à l'heure actuelle consiste à instaurer une paix durable. En l'absence de la paix, de la stabilité et de l'état de droit, le pays ne pourra pas réaliser son objectif ultime,

qui est de mettre en place une véritable union fédérale démocratique à même de garantir la sécurité, la liberté et le progrès pour tous.

À cette fin, l'ancien Gouvernement a pris l'initiative de conclure un accord national de cessez-le-feu avec les groupes armés ethniques en vue de pérenniser la paix. Huit des vingt groupes armés ont signé cet accord sous l'ancien Gouvernement. J'ai le plaisir d'informer le Conseil qu'aujourd'hui, le 13 février, deux autres groupes ethniques – le Nouveau parti de l'État Mon et l'Union démocratique de Lahu – ont signé cet accord à Naypyidaw, portant à dix le nombre total de signataires. La République populaire de Chine, l'Inde, le Japon, la Thaïlande, l'Union européenne et l'ONU ont également signé cet accord en tant que témoins internationaux.

La Conférence de Panglong du XXI^e siècle est le cadre qui rassemble toutes les parties prenantes en vue de mener un dialogue politique en faveur de la paix et de jeter les fondements d'une union fédérale démocratique. La première session de la Conférence de Panglong du XXI^e siècle, organisée en 2016, a été la conférence de paix la plus inclusive de l'histoire du Myanmar. La deuxième session de la Conférence a eu lieu en mai 2017 et a abouti à un accord sur la partie 1 de l'Accord de Pyidaungsu en 37 points, qui constituera l'un des éléments de base d'une future constitution fédérale démocratique. Les préparations sont désormais en cours pour la troisième session de la Conférence de Panglong.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer la sincère gratitude du Gouvernement du Myanmar à tous ses amis de par le monde et remercier l'ONU d'appuyer le processus de paix. Nous espérons pouvoir compter sur l'appui et l'encouragement constants de la communauté internationale dans nos efforts pour une paix durable, un développement durable et l'édification d'une nation démocratique.

La crise humanitaire actuelle, qui implique les musulmans de l'État rakhine, n'est pas le résultat de la violence communautaire, comme c'était le cas en 2012. Elle est la conséquence d'attaques terroristes commises contre des postes de sécurité, ce qui a déclenché les mesures de sécurité prises par les forces du Gouvernement. Ces attaques ont posé une menace claire et véritable à la sécurité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Myanmar. Il ne s'agit pas d'une question religieuse, comme certains cherchent à le faire penser. Au cours de l'histoire, la majorité des musulmans dans d'autres régions du Myanmar ont vécu

pacifiquement et en harmonie avec des personnes de différentes confessions.

Les défis auxquels fait face l'État rakhine sont, entre autres, la pauvreté, la concurrence pour les ressources, les droits de l'homme, la citoyenneté et les perspectives d'immigration, pour n'en citer que quelques-uns. Il n'existe pas de solution rapide à ces problèmes hautement complexes. En fin de compte, c'est au peuple du Myanmar de déterminer comment parvenir à la paix et à la prospérité dans l'État rakhine. La solution doit venir de l'intérieur. Elle ne doit pas être imposée de l'extérieur.

Nous comprenons les préoccupations exprimées par nos amis et nous nous félicitons de la coopération constructive de la communauté internationale. Nous avons besoin d'une solution pour résoudre le problème. Nous ne permettrions pas des mesures susceptibles d'exacerber le problème. Dans le processus d'élaboration des politiques, nous ne devons pas devenir otages des médias et des militants partiels. Les grandes décisions d'orientation politique et les arrêts importants doivent être fondés sur un examen détaillé des informations.

Pour terminer, je voudrais exprimer les sincères remerciements de ma délégation aux membres du Conseil de sécurité qui ont fait preuve d'une compréhension des problèmes complexes auxquels nous faisons face aujourd'hui. Nous sommes reconnaissants de leur appui et de leurs encouragements, dont nous aurons encore besoin. Nous sommes convaincus que seules une compréhension mutuelle et une coopération constructive produiront des résultats positifs. Le Gouvernement du Myanmar est déterminé à surmonter toutes les difficultés avec le plein appui et la contribution de l'ensemble de la population du pays. Nous ne laisserons pas les difficultés immédiates compromettre ou retarder notre objectif ultime, à savoir l'édification d'une union fédérale pleinement démocratique, jouissant d'une paix et d'un développement durables.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Bin Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation sœur du Koweït d'avoir convoqué cette séance publique du Conseil de sécurité. Nous remercions les membres du Conseil qui ont appuyé l'appel lancé à la présente séance. Nous remercions le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Sous-Secrétaire général du Département des affaires politiques de leurs exposés détaillés.

Le Bangladesh continue de saluer l'appui de la communauté internationale s'agissant de fournir une aide humanitaire vitale à plus d'1 million de déplacés de force de l'État rakhine au Myanmar. Dans les mois à venir, nous continuerons d'intensifier les efforts visant à améliorer les refuges en préparation du début de la mousson. Nous fournissons une éducation informelle aux enfants et aux adolescents en vue de développer leurs compétences habilitantes et d'élargir les espaces accessibles aux femmes et aux filles afin de contribuer à faire entendre davantage leur voix dans les décisions qui ont une incidence sur leur avenir.

Nous nous félicitons de l'engagement soutenu du Conseil par la mise en œuvre de la déclaration du Président S/PRST/2017/22 adoptée par consensus l'année dernière. Entre autres priorités, il est évident que notre objectif commun est d'assurer le retour librement consenti en toute dignité et sécurité des déplacés de force de l'État rakhine au Myanmar dans leurs foyers d'origine, ou près de leurs foyers d'origine. Cela dépend essentiellement de leur perception de la situation sur le terrain, à savoir s'ils pensent que leur retour durable et en toute sécurité, avec leurs droits rétablis et sans crainte de représailles, est possible. L'expérience que nous avons acquise à ce jour en ce qui concerne le processus de vérification du retour fait qu'il semble évident que cela n'a pas été le cas, comme l'a également fait savoir le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Une série de nouveaux rapports d'enquête concernant des preuves d'assassinats ciblés et la découverte de charniers dans des villages rohingya du nord de l'État rakhine, l'année dernière, explique peut-être aussi pourquoi une majorité de déplacés de force sont réticents au rapatriement.

Nous discutons actuellement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) du retour librement consenti en toute dignité et sécurité des Rohingyas. Nous continuons d'exhorter les autorités du Myanmar à associer le HCR au processus de rapatriement afin d'instaurer un climat de confiance parmi les rapatriés. De même, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres organismes compétents des Nations Unies et avec des acteurs humanitaires pour faire face au défi redoutable de venir en aide aux Rohingyas.

Comme prévu dans les documents bilatéraux conclus entre nos deux gouvernements, il serait utile de voir des progrès tangibles dans la réalisation des engagements pris par la partie du Myanmar, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des

recommandations pratiques et de vaste portée de la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée par M. Kofi Annan. Toutefois, sur cet aspect particulier, nous n'avons pas encore vu de résultats spécifiques autres qu'une prétendue intention sous forme de mise en place d'un certain nombre d'entités de haut niveau. Comme l'a recommandé la Commission consultative, sans une approche globale privilégiant les droits de l'homme, la recherche d'une solution pacifique durable à la situation dans l'État Rakhine continuera de poser problème aux autorités du Myanmar.

L'un des principaux facteurs entravant le retour volontaire des déplacés de force est le fait que, même si le Myanmar prétend le contraire, le flux de Rohingya qui fuient vers le Bangladesh est toujours aussi important. Selon certaines informations, les Rohingya restants basés dans le nord de l'État rakhine continuent de traverser la frontière pour échapper à la faim, aux hostilités et à la maltraitance. En 10 jours seulement – les premiers jours de ce mois –, au total 1 500 nouvelles arrivées ont été enregistrées par le Bangladesh. Ces derniers arrivants ont cité les motifs suivants pour expliquer leur exode continu : les menaces persistantes des forces de sécurité et des justiciers armés et la violence sporadique et aveugle; une pénurie alimentaire sévère et une famine forcée en raison des contraintes imposées à la culture de leurs récoltes; l'incendie des marchés locaux et le refus d'accès à ces marchés, la réduction des produits de base, le vol de bétail et la restriction de l'aide humanitaire; la fermeture forcée d'entreprises et le manque de moyens de subsistance; et l'enlèvement présumé de filles et de jeunes femmes, ainsi que les violences sexuelles et l'esclavage.

Cette situation actuelle est largement corroborée par le cas de quelque 6 000 déplacés rohingya, qui séjournent actuellement dans un no man's land ou sur la ligne zéro de la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar. À ce jour, ces personnes se sont abstenues d'entrer au Bangladesh et auraient fait part de leur volonté de retourner dans leurs villages en toute sécurité et d'accéder à leurs terres et à d'autres moyens de subsistance. Elles auraient également demandé à ce que leurs droits fondamentaux soient restaurés, notamment la liberté de circulation. Il est toutefois regrettable que les autorités du Myanmar semblent avoir décidé d'obliger ces personnes à quitter la région et qu'elles aient proposé la vérification comme condition préalable à leur retour, en dépit du fait qu'elles n'ont pas franchi l'autre côté de la frontière. Nous répétons que, compte tenu de la situation actuelle sur le terrain, la réinstallation rapide

de ces personnes du no man's land pourrait en fait servir de test crucial pour redonner confiance aux déplacés de force au Bangladesh.

Afin de sensibiliser les rapatriés potentiels, le Bangladesh a demandé des informations au Myanmar sur les préparatifs qui ont lieu dans l'État rakhine en ce qui concerne la reconstruction de villages, les programmes de réinstallation, la fourniture de moyens de subsistance, l'accès aux services de base et les dispositions en matière de sécurité, comme envisagé dans l'accord conclu entre nos deux gouvernements le mois dernier. En réponse, les autorités du Myanmar ont partagé des informations relatives à la construction de deux centres d'accueil et d'un camp de transit de leur côté de la frontière. Le processus de rapatriement devait s'ouvrir le 23 janvier. En fait, le processus s'est ouvert par la création de groupes de travail conjoints le 15 janvier.

Les rapatriés potentiels ont dit clairement qu'ils n'ont pas l'intention de retourner au Myanmar pour rester dans des camps. Ils voudraient que la communauté internationale leur garantissent les possibilités suivantes : premièrement, la réinstallation dans leurs villages d'origine, et non dans des camps fermés; deuxièmement, la restauration de leurs terres agricoles et de leurs entreprises; troisièmement, le droit de cultiver leurs terres et de gérer leurs entreprises; quatrièmement, le droit à la pêche traditionnelle; cinquièmement, l'accès aux marchés locaux; et sixièmement, la liberté de circulation pour mener une vie normale.

Un certain nombre de déplacés de force au Bangladesh ont également demandé des réparations pour leurs maisons et leurs biens incendiés et endommagés lors des derniers cycles de violence. Après les incendies criminels, il y a eu des informations faisant état de la confiscation par les autorités locales de terres et de biens abandonnés, ce qui, de façon compréhensible, décourage les retours. On a signalé aussi que des villages auraient été détruits par des bulldozers dans le nord de l'État rakhine, ce qui non seulement éliminerait les caractéristiques reconnaissables permettant d'établir les droits de propriété, mais aurait également pour objectif d'effacer toute preuve et tout indice restants des atrocités présumées commises contre les personnes déplacées de force.

Il reste préoccupant que la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme continue de se voir refuser l'accès à l'État rakhine. Il est impératif que des efforts tangibles soient faits pour établir les

responsabilités dans les crimes présumés, dans le cadre de l'action à mener pour guérir les traumatismes dont ont souffert les Rohingya et pour rétablir leur confiance en la possibilité d'un retour durable. Le fait que le nord de l'État Rakhine ne soit toujours pas accessible aux médias internationaux et que l'accès humanitaire aux personnes touchées soit accordé au compte-goutte aux organismes compétents des Nations Unies et à leurs partenaires locaux et internationaux continue de nous préoccuper.

Comme l'a recommandé le Conseil de sécurité, le Bangladesh poursuit son dialogue de bonne foi avec le Myanmar afin de créer les conditions propices au retour durable des Rohingya et des autres communautés déplacées. Nos déclarations et notre démarche se fondent uniquement sur les faits et nous avons évité de vilipender des personnes en particulier ou le peuple amical du Myanmar. Bien que la crise humanitaire des Rohingya soit souvent présentée comme un problème bilatéral entre le Bangladesh et le Myanmar, il faut reconnaître que la situation actuelle est le résultat de politiques systématiques, discriminatoires et préjudiciables mises en œuvre depuis des décennies par les autorités du Myanmar. C'est pourquoi, la Première Ministre de notre pays, S. E. Sheikh Hasina, a dit clairement dans sa déclaration à l'Assemblée générale l'année dernière : « L'origine de la crise est au Myanmar et sa solution doit être trouvée au Myanmar ».

À cette fin, nous exhortons le Conseil de sécurité à agir en tant que gardien du processus au

nom de la communauté internationale. Les membres du Conseil ont encore une fois démontré leur volonté de le faire en proposant plusieurs recommandations constructives et nous espérons que les autorités du Myanmar en prendront dûment acte et y donneront suite. Nous sommes convaincus que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pourra servir d'intermédiaire pour un engagement véritable de la communauté internationale à l'égard du Myanmar.

Dans ce contexte, nous suggérons à nouveau que le Conseil effectue une visite au Bangladesh et au Myanmar pour voir la situation humanitaire sur place et pour donner un élan supplémentaire au processus de rapatriement, en réponse aux aspirations légitimes des Rohingya et des autres communautés déplacées. Le retour librement consenti des personnes déplacées par la force ne peut avoir lieu qu'en vertu d'assurances de non-incrimination, de non-discrimination, et de réinstallation et de réintégration durables. Pour sa part, le Bangladesh continuera de rechercher l'engagement de la communauté internationale pour veiller à ce que les instruments bilatéraux que nous avons mis en place avec tant de mal produisent les résultats escomptés pour la minorité la plus persécutée au monde.

Le Président (*parle en arabe*) : J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 45.